

Scam

Rapport d'activité

2014

adopté par le conseil d'administration du 14 avril 2015



Chers ami(e)s, chers auteur(e)s, Avant de faire le point sur le travail accompli cette année, je voudrais attirer votre attention sur les élections de la Scam. Une année de changement puisqu'à partir du 19 juin, vous aurez sans doute un nouveau (ou une nouvelle) président(e).

Vous pouvez voter pour élire des nouveaux membres du conseil d'administration. Or, à chaque scrutin, le taux de participation reste désespérément bas, stagnant autour de 10 % ! Pourquoi les auteurs ne se montrent-ils pas plus citoyens ? Élire les membres du conseil d'administration est un droit, une liberté et une responsabilité importante et il est un devoir de les exercer. C'est au sein du conseil d'administration que sont prises toutes les décisions importantes sur le devenir de la Scam. Donc, sur votre devenir. Et pour que ce conseil fonctionne sagement et prenne les orientations pertinentes, il faut que ses membres bénéficient d'une réelle légitimité. Celle-ci s'acquiert par le suffrage. La Scam a besoin de votre engagement ! VOTEZ !

Ces deux dernières années, j'ai eu l'honneur et le plaisir de présider notre Maison. Dans l'élan impulsé par mes prédécesseurs et en particulier Jean-Xavier de Lestrade, épaulée par un conseil d'administration renouvelé – et féminisé ! – et aux côtés de la formidable équipe de la Scam, je me suis efforcée d'imposer la parole des auteurs dans notre milieu professionnel en plein bouleversement.

Nous avons obtenu que les budgets alloués au documentaire par France Télévisions ne soient pas trop affectés par les mesures d'économie drastiques imposées. Et nous ne cessons de défendre l'augmentation et l'élargissement de la « redevance » pour un financement plus serein, stable et indépendant du service public.

Nous avons parachevé les négociations avec les organismes représentatifs (Spi,

Uspa, SRF, Addoc, Satev) pour enfin signer en janvier dernier sous l'égide de la ministre de la Culture et de la Communication, la charte des bons usages entre auteurs et producteurs. Fait sans précédent dans la profession. Je souhaite qu'une telle charte puisse être signée avec les diffuseurs, dans un souci de respect mutuel et de collaboration constructive.

Dans la réforme du Cosip, nous avons influé pour que soit bonifiée une création originale, de meilleures conditions de fabrication des documentaires et des grands reportages. Il faut encore améliorer et adapter le système pour que les films les plus fragiles, et notamment ceux produits avec les chaînes locales, ne souffrent pas de cette réforme qui visait d'abord à limiter le soutien aux programmes relevant du flux industriel.

Forte de ses 37.000 auteurs, la Scam se doit d'être un acteur écouté et respecté. Je crois que nous avons su le montrer tout au long de cette année. Écouté des diffuseurs (TV et radio) qui sont venus régulièrement échanger avec vous dans la Salle Charles-Brabant ; respecté des politiques qui nous ont reçu à plusieurs reprises pour entendre nos propositions ; un lieu de débat pour tous nos répertoires. Notre journée Auteurs&Co sur l'Europe, « Marché unique... culture unique ? » organisée le 12 mars dernier (et ne devrait donc pas faire l'objet de ce bilan 2014), fut le point d'orgue de ces actions. Il va falloir rester mobilisé pour gérer l'impact de la mise en place des directives européennes sur la gestion collective de nos droits et rester en pression sur la réouverture par M. Juncker de la directive sur le droit d'auteur.

J'ai personnellement pris en mains deux dossiers pour valoriser notre répertoire. D'une part, pour la création d'un lieu dédié au documentaire des négociations avancées sont en cours. D'autre part, à l'initiative de la Scam, un prix du docu-

mentaire sera décerné pour la première fois cette année à Cannes, transversal à toutes les sections du Festival.

Grâce à une forte mobilisation initiée par la Scam, la sauvegarde de la Cinémathèque Robert-Lynen, pour les enfants, avance... mais lentement. Je resterai donc vigilante tant que la Mairie de Paris ne concrétisera pas ses promesses et intentions rassurantes. Enfin, consciente de la précarité grandissante qui affecte nos métiers, j'ai accordé une attention particulière à ceux qui sont exposés aux plus grandes difficultés. J'ai tenu à augmenter le fonds dévolu à l'aide sociale et à renforcer notre action avec une nouvelle assistante sociale.

L'année en interne fut aussi pleine de changement puisqu'il a fallu veiller à la succession de deux piliers de la maison, à l'action culturelle, Eve-Marie Cloquet et Jean-Pierre Mast qui ont pris leur envol... nous sommes heureux d'avoir accueilli Véronique Bourlon et Lise Roure. Je remercie toutes les équipes de la Scam qui, sous la direction d'Hervé Rony et avec Sylvain Gagant (qui va bientôt, je le regrette beaucoup, nous quitter pour de nouvelles aventures), apportent tous les jours des réponses aux questions des auteurs et œuvrent également pour nous épauler dans tous nos projets et combats.

Julie Bertuccelli

Présidente de la Scam





En 2014, la Scam a conservé une activité très dynamique avec des perceptions d'un excellent niveau au-dessus de 100 millions d'euros et des répartitions stables de 95 millions d'euros. Le tout dans un environnement économique qui ne s'est pourtant guère amélioré. L'importance de nos répertoires, la conclusion, enfin, d'accords solides avec les opérateurs de télécoms, l'amélioration constante de nos outils de gestion sont, dans ce contexte, autant de facteurs positifs de nature à expliquer une tendance favorable pour les auteurs. Jamais ils n'ont d'ailleurs été aussi nombreux à recevoir des droits : 29.523, un record absolu.

Avec l'ensemble des collaborateurs de la société, tous soucieux en permanence de toujours mieux servir les auteurs, je ferai tout pour poursuivre dans cette voie. Avec Sylvain Gagant, le directeur général adjoint, que je veux remercier pour le travail mené avec constance et compétence alors qu'il prendra sa retraite en 2015, j'ai eu le souci à la fois de renforcer les performances de la gestion collective de vos rémunérations, la défense de votre protection juridique et sociale, de vos droits d'auteur et d'une manière générale de vos professions.

L'année écoulée a été très riche qui a vu la Scam mobilisée sur de multiples fronts.

Le front du service public et de la place du documentaire

Pas un jour ne s'écoule sans que les documentaristes ne s'inquiètent de la place de leurs œuvres à la télévision. La Scam ne manque pas une occasion dans son dialogue constant avec les chaînes surtout celles de France Télévisions, de plaider pour l'audace, la prise de risque, la diver-

sité, la mise en avant d'écritures originales. Il faut saluer le fait que France Télévisions a maintenu le montant de ses investissements mais on ne peut que s'inquiéter de l'affaiblissement de la place du documentaire en régions. Ce qui rejoint un point délicat d'une réforme par ailleurs positive du Cosip documentaire par le CNC. Cette réforme fragilise grandement la possibilité de réaliser des œuvres originales avec des « petits » budgets sur des télévisions locales.

Le front d'une précarisation plus forte des professions culturelles

Les auteurs de la Scam le savent, il est de plus en plus difficile de vivre des revenus de la création. Ceci est vrai dans la plupart des répertoires que représente votre société. La situation angoissante de nombreux photographes, la baisse des rémunérations dans l'édition et qui n'est pas réglée par le nouveau code des usages auteurs/éditeurs, le recours sans cesse plus fréquent aux piges dans la presse en lieu et place des CDI, la baisse des budgets de production dans l'audiovisuel, les graves difficultés budgétaires de Radio France etc... La Scam et les commissions internes se sont donc mobilisées comme jamais auprès des diffuseurs et des pouvoirs publics pour participer aux concertations en cours. Mais disons-le tout net. Dans certains cas, je pense notamment aux retraites, à la protection sociale, aux rémunérations minimales, les choses n'avancent guère. Il faut rester extrêmement mobilisé.

Le front européen

Est-il besoin de dire que l'installation et les premières orientations de la nouvelle Commission sous la présidence de Jean-Claude Juncker ne s'annoncent pas sous les meilleurs auspices ? Le nouveau Président fait de la « modernisation » du

droit d'auteur sa deuxième priorité. Comme si le droit d'auteur menaçait l'Europe. Diable ! Mais alors que ne se mobilise-t-il pas d'abord pour faire cesser le scandale de l'optimisation fiscale des Gafa (Google, Amazon, Facebook, Apple) et assurer un juste partage de revenus ! Que ne se mobilise-t-il pas également pour que les intermédiaires sur internet soient clairement responsabilisés pour lutter contre la présence illégale de vos œuvres ! Et que signifie « moderniser » le droit d'auteur quand nous savons que certains sujets relèvent non pas de la propriété littéraire et artistique mais du financement des films et des exclusivités territoriales. Le droit d'auteur n'est pas une variable d'ajustement du marché unique.

Nous faisons donc front. Avec constance. Avec, heureusement, le soutien des autorité françaises et de nombreux élus tant en France que dans l'Union.

Et c'est à chacun d'entre vous de vous mobiliser pour dire la force du droit d'auteur. Et la force de la gestion collective. La Scam n'en sera que plus forte. Et ce d'autant plus que la France va devoir transposer d'ici 2016 la nouvelle directive sur l'organisation des sociétés de gestion, c'est plus nécessaire que jamais.

Hervé Rony

Directeur général de la Scam



2014 : l'essentiel

Les négociations avec les exploitants

Sommaire

| | |
|-------------------------|--|
| 2 | Éditorial de la présidente |
| 3 | Éditorial du directeur général |
| 4.5.6.7 | 2014 : l'essentiel |
| 8.9. | Les auteurs de la Scam |
| 10.11.12 | Les actions culturelles |
| 13 | L'action sociale |
| 14.15.16.17.18.19.20.21 | Chiffres et tendances |
| 22.23.24.25.26.27.29 | La gestion de la Scam |
| 30.31 | La représentation de la Scam |
| 32 | Scam Belgique |
| 33 | Scam Canada |
| 34.35 | Le conseil d'administration et les commissions |

Rapport présenté par Hervé Rony, directeur général-gérant de la Scam, approuvé par le conseil d'administration du 14 avril 2015.

Étaient présents ou représentés : Anne Andreu, Thomas Baumgartner, Philippe Bertrand, Julie Bertuccelli (*présidente*), Lise Blanchet, Catherine Clément, Daniel Costelle, Anne Georget (*trésorière*), Patrick Jeudy, Rémi Lainé (*vice-président*), Thierry Ledoux, Virginie Linhart, Manon Loizeau, Florence Martin-Kessler, Juliette Meurin, Laetitia Moreau, Alok Nandi, Pascal Ory, Carole Pither, Christophe Ramage, Alain de Sédouy.

- Après de rudes négociations étalées sur plusieurs années, les accords sont désormais bouclés avec les opérateurs de télécommunications que sont FREE (adsl, fibre optique); SFR (idem + satellite + TV sur PC + TV sur mobile) et Bouygues (idem + satellite + TV linéaire et en rattrapage sur réseau de téléphonie mobile).
- Les premiers contrats intersociaux ont été signés avec les opérateurs « over the top » Télévolution puis Vidéofutur, distributeurs de chaînes TV par internet via une box, quel que soit le FAI de l'abonné.
- Les autorisations pour la vidéo à la demande se sont poursuivies : les exploitations en VàD payable à l'unité ou au pack sont progressivement régularisées, notamment dans le cadre du protocole d'accord signé avec le SEVAD en fin d'année, régissant les relations entre sociétés d'auteurs – dont la Scam – et exploitants de plateformes, membres du syndicat. Les derniers accords restant à conclure ont commencé à être signés début 2015 (Netgem, Watch) mais il se confirme que ce mode d'exploitation est loin d'être la panacée pour les œuvres documentaires...
En S-VOD (VàD par abonnement), Netflix, dès son lancement, a signé un accord expérimental avec la Scam, dont les conditions financières seront à parfaire dès que les parties auront une meilleure connaissance de l'activité et de l'économie du service.
- D'une manière générale, on regrettera l'âpreté des discussions avec certaines télévisions locales ou nouvelles chaînes de la TNT qui, bien que positionnées sur le créneau documentaire, se dérobent ou prétendent remettre en cause des contrats et conditions tarifaires pourtant acceptées par les autres acteurs établis sur le même marché. ... Même enlisement des discussions avec Dailymotion, depuis fin 2012, et peu d'avancées avec TF1 et M6 quant à leurs exploitations délinéarisées. Enfin, d'une manière générale, les sociétés d'auteurs sont confrontées à la défaillance d'exploitants de moindre envergure répartis sur le territoire ou ciblant des publics de niche... autant de signes annonciateurs d'un tassement de nos perceptions dans les années proches.

La défense des intérêts des auteurs

• Répertoire de l'audiovisuel

- La charte des usages professionnels relatifs aux œuvres audiovisuelles du répertoire de la Scam (documentaires, reportages...) signée en 2012 avec Addoc, la SRF, le Spi et le Satev a fait l'objet cette année de plusieurs modifications, outre le fait qu'elle associe dorénavant l'Usps, qui avait refusé de la signer en 2012. Cette nouvelle charte (cf. site Scam) a été annoncée officiellement au Sunny Side 2014.
- Lors de cette même manifestation, la Scam a rendu publique une Étude sur la place du documentaire français à l'international, qui a été suivie par une journée consacrée sur ce thème en octobre à la Scam : la conclusion est qu'il existe bien une « école française » du documentaire et que le documentaire français est reconnu à l'international et se défend bien par rapport à ses concurrents.
- La réforme du compte de soutien automatique relatif au documentaire de création est entrée en vigueur fin 2014/début 2015 après deux ans ou presque de concertation. La Scam sera attentive à ce qu'elle atteigne le but fixé d'une meilleure rétribution des documentaires de création.
- La Scam a participé tout le long du premier semestre 2014 aux « Assises du cinéma », faisant suite au rapport Bonnell. Cette concertation a débouché sur une réforme du



soutien dans ce domaine, comportant un changement des conditions d'accès aux aides et une meilleure transparence, notamment au profit des auteurs. Il reste encore au Parlement à adopter le texte de cette réforme qui fait partie du projet de Loi « création ». La Scam est aussi partie prenante de la concertation sur la réforme de la chronologie des médias et milite pour son assouplissement.

- La Scam a été auditionnée à diverses reprises, notamment dans le cadre du rapport d'Anne Brucy sur France 3 Régions, du rapport de Mireille Imbert Quaretta sur la contre-façon, de la mission Schwartz sur France Télévisions... Elle a été également entendue par les institutions (CSA, Parlement, ministère de la culture et de la communication, Premier ministre...) sur les dossiers relatifs aux décrets de production, à France Télévisions, au projet de loi de finances 2015 etc. Sa participation au CSPLA lui a permis en outre d'être associée aux travaux et missions portant sur les œuvres transformatives, la seconde vie des œuvres à l'ère numérique et l'importante mission confiée au Professeur Sirinelli visant à élaborer la position française sur les projets de modernisation du droit d'auteur que nourrit la nouvelle commission européenne.

- Sur le plan social, la Scam déplore l'annulation par le Conseil d'État du décret de 2012 sur la formation continue des auteurs, qui a entraîné la dissolution dès janvier 2015 du conseil de gestion de l'AFDAS dont elle faisait partie. Essentiellement motivé par des querelles de représentativité, ce recours fragilise malencontreusement le dispositif qui continue cependant à fonctionner, piloté directement par le conseil d'administration, alors que de nouveaux textes réglementaires sont en préparation.

Un projet de réforme de la retraite complémentaire (RAAP) est par ailleurs en discussion, sachant que la couverture sociale des auteurs pourrait à moyen terme faire l'objet d'une refonte globale : suivant les préconisations d'un rapport de l'Inspection générale, le gouvernement réfléchit à un précompte automatique de la retraite de base et à la création d'une caisse unique de sécurité sociale du droit d'auteur au lieu des deux existantes (AgeSSA et MDA). Le dossier est attentivement suivi par la Scam qui, dès lors, a préféré reporter la mise en œuvre du RACD, régime de retraite complémentaire à propos duquel elle avait sondé ses membres courant 2013, lesquels avaient approuvé le principe d'adhésion.

• **Répertoire de l'écrit** : suite à l'accord-cadre SNE (syndicat national de l'édition)/CPE (conseil permanent des écrivains : 17 associations d'auteurs de l'Écrit et de l'Image dont la Scam) du 21 mars 2013, la réforme du code de la propriété intellectuelle pour adapter les dispositions sur le contrat d'édition à l'ère du numérique est chose faite. Largement attendue par le monde de l'édition, l'ordonnance gouvernementale du 12 novembre 2014 modernise la définition du contrat d'édition pour envisager, au-delà de la « fabrication en nombre d'exemplaires de l'œuvre », sa réalisation sous une forme numérique. Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 2014 et un accord inter-professionnel (code des usages) en fixant les modalités d'application a été signé le 10 décembre 2014, puis étendu dans la foulée à l'ensemble du secteur, par un arrêté du ministère de la culture. La Scam met à la disposition des auteurs un nouveau modèle de contrat d'édition établi et commenté par le CPE, conforme à ce nouveau régime légal.



2014 l'essentiel (suite)

• Répertoire des images fixes

Les photographes de presse : pendant plus de six mois, syndicats de photojournalistes et sociétés d'auteurs (Scam, Saif) se sont activement impliqués dans la mission Brun-Buisson de médiation entre photographes, agences de presse et éditeurs de presse papier et numérique, dans la perspective d'aboutir avant fin 2014 à un ou plusieurs codes de bonnes pratiques professionnelles. Nos propositions concrètes pour que les reporters-photographes puissent continuer à vivre dignement de leur métier se sont heurtées aux simples déclarations d'intention et à l'absence d'engagement réel des représentants des éditeurs et agences de recourir à des photographies éditoriales plutôt que des photographies d'illustration trouvées sur les sites dits de micro-stocks (refus de quotas). Dès juin, nos organismes ont fait connaître leur refus de signer ce code en l'état, car il n'apporte aucun remède à la situation sociale catastrophique d'une profession dont toutes les études institutionnelles dénoncent pourtant la « chute libre ». Le 15 juillet 2014, les représentants des éditeurs de presse, des agences de presse et une seule organisation représentant les photographes (PAJ) signaient pourtant ce code.

Étude sur le métier de photographe : le ministère de la culture, en étroite collaboration avec la mission Photographie, s'est engagé en mars dans la réalisation d'une étude sur le métier de photographe, qui doit se dérouler sur un an et mobiliser plusieurs approches méthodologiques complémentaires. La Scam a rejoint le comité de suivi, notamment pour donner son avis sur un questionnaire destiné à un échantillon de photographes affiliés à l'Agessa.

Comme par le passé, les juristes de la Scam tous répertoires confondus, outre l'écoute quotidienne des auteurs, ont également poursuivi leurs permanences mensuelles à la Maison des auteurs aussi bien que dans les écoles de l'audiovisuel, des cycles de formation initiale et continue et en région, pour des actions d'initiation des auteurs... au droit d'auteur : Ardèche Images (Lussas), Ateliers Varan, Safir Alsace, LGPA (université de Paris Est Marne la Vallée), Master 2 Images et Société de l'Université d'Evry ...

Les enjeux européens

La directive sur la gestion collective n'était pas encore votée et le dialogue autour des « Licenses for Europe » était à peine bouclé que la commission européenne sortante lançait en fin d'année 2013 une consultation publique très orientée « consommateurs », sur la révision des règles du droit d'auteur dans l'Union Européenne. Tant la nature systématiquement biaisée des 80 questions posées que l'empressement à y répondre des tenants de la société civile les plus hostiles au droit d'auteur ont conduit les titulaires de droits à passer à l'action et, sous l'impulsion du GESAC, de la CISAC, de la SAA, à mobiliser directement les auteurs : lancement d'une campagne en ligne « Say yes to Culture in Europe » très mobilisatrice, publication de chiffres-clés sur la vitalité des sociétés d'auteurs au service d'une redistribution de la valeur, étude EY « Panorama des industries culturelles et créatives » sur la contribution spectaculaire des créateurs et des industries culturelles à la croissance et à l'emploi dans une Europe en crise ; manifeste conjoint de la SAA/FERA/FSE plus centré sur l'audiovisuel et appelant à « replacer les auteurs au cœur de la culture et du droit d'auteur ». La Scam, comme ses homologues membres de la SAA, a remis ces documents aux nouveaux députés européens. Ils ont également été diffusés auprès des commissaires européens et politiques nationaux, dans la perspective d'une « année de tous les dangers ».



La communication de la Scam sur les enjeux professionnels

Forte de ses 37.000 membres, la Scam ne cesse de tisser son réseau professionnel en menant diverses actions visant à faire entendre la voix des auteurs.

Poursuivant une démarche entreprise en 2012, la Scam a organisé de nouvelles rencontres avec des diffuseurs français permettant aux auteurs de dialoguer avec les responsables des unités documentaires ; à nouveau avec France Télévisions et Arte mais aussi cette année avec des représentants de M6 et de Radio France.

Prolongeant ce dialogue avec les diffuseurs, la Scam s'est associée à France 2 pour son concours Infracourts. Trois jurys présidés par Marie Desplechin, Sébastien Lifshitz et Irène Jacob ont permis, selon trois thématiques (« Qu'est qu'on attend », « Les monstres », « Dimanche tous les jours ») de mettre en valeur des courts-métrages documentaires qui ont été diffusés dans le cadre du magazine documentaire Infrarouge. La Scam a ainsi doté les trois prix décernés à Morgane Doche, Benjamin Géminel et Gérard Truel. La Scam a prolongé ses partenariats avec la 2^e édition du Prix La Croix du documentaire et avec les Lauriers de la radio et de la télévision ; par ailleurs, cela devient une tradition, la Scam organise une projection/rencontre avec le lauréat du César documentaire.

La Scam a organisé avec succès plusieurs rencontres sur des aspects professionnels auxquels les auteurs sont particulièrement sensibles : le pilon des livres, les archives au-

diovisuelles et la place du documentaire français à l'international.

Ne pouvant organiser un débat sur le pilon dans le cadre du Salon du Livre, la Scam l'a organisé en ses murs en projetant le beau documentaire de Bruno Deniel-Laurent, *On achève bien les livres* (Bourse Brouillon d'un rêve). Irène Frain résumait bien le sujet tabou en évoquant « un secret de famille ».

La rencontre sur les archives audiovisuelles a permis d'aborder tout le spectre des problèmes, de la pérennité de la conservation des supports au coût des archives. Sujet parfaitement illustré par le film d'Henri de Turenne, *Dien Bien Phû*, dont les droits ont été achetés pour 30 ans à l'époque mais qui n'a été diffusé qu'une fois et ne peut plus être rediffusé aujourd'hui. Cette rencontre a été le déclic pour que s'ouvre entre l'Ina et les producteurs, une négociation sur la question des droits.

Derrière *Apocalypse* de Daniel Costelle et Isabelle Clark (3^e documentaire le plus vendu dans le monde), le documentaire français tente de se faire une place ; la Scam, en partenariat avec TVFI, a organisé une rencontre pour en débattre ; elle faisait suite à une étude publiée par la Scam au Sunny Side of the doc sur la place du documentaire français dans le monde. Parallèlement, la Scam est sortie de son espace francophone en devenant partenaire de l'Idfa (festival international du documentaire d'Amsterdam), premier festival documentaire au monde qui, cette année, a couronné le film de

Laurent Bécue-Renard, *Of men and war* (lauréat d'une Bourse Brouillon d'un rêve).

L'éducation des plus jeunes est une action essentielle pour ne pas dire une priorité nationale. La Scam a engagé trois actions dans ce domaine.

Elle continue l'opération Un artiste à l'école, dans le cadre de l'Association la culture avec la copie privée, permettant à plusieurs auteurs de retourner sur les bancs de leur école pour y rencontrer des élèves et parler avec eux de leur travail de création autour de leurs documentaires ou de leurs livres.

La Scam est devenue partenaire, avec le Prix Albert Londres, de la Semaine de la presse et des médias dans les écoles. L'inauguration de la manifestation a eu lieu à la Scam ; deux classes de collégiens ont pu rencontrer les lauréats du prix Albert Londres 2014, Doan Bui et Roméo Langlois, venus présenter leur travail et parler de leur métier de journaliste.

Enfin, la Scam tente de sauver la Cinémathèque Robert-Lynen, menacée de fermeture par la ville de Paris avant les élections municipales. Cette cinémathèque, méconnue, créée dans les années 30, dispose d'un fonds de 4.000 films, essentiellement documentaires et dédiés à l'éducation à l'image pour les écoles maternelles et primaires. Grâce à une importante mobilisation, la Scam a pour l'instant obtenu que des études pour sauvegarder le bâtiment soient relancées et que les collections ne soient pas dispersées.



Les auteurs de la Scam

Au cours de l'année 2014, 2.184 nouveaux auteurs ont rejoint la Scam (soit une progression de 19,35 % par rapport à 2013), dont 60 % du secteur audiovisuel, 18 % de la radio, 21 % de l'écrit, 1 % de l'image fixe, portant ainsi le nombre d'associés à 37 028, dont 36 % de femmes et 64 % d'hommes. 51,28 % des nouveaux auteurs ont réalisé une adhésion en ligne.

14 auteurs flamands membres de la Scam Belgique ont démissionné logiquement afin de rejoindre la société d'auteurs belges néerlandophones nouvellement créée « DeAuteurs ».

La Scam compte parmi ses membres 543 associés canadiens et 2.378 associés belges. Cette forte progression s'explique pour une part non négligeable par les actions de prospection et les campagnes menées par le Pôle Relations Auteurs, qui se sont traduites par l'adhésion de 972 auteurs, soit 44,5 % des nouveaux associés en 2014.

Ventilation des membres par grade et répertoire (hors décédés et démissionnaires)

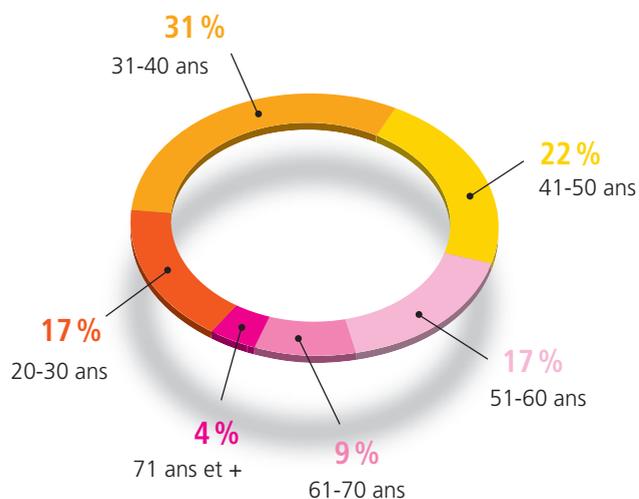
Femmes

| | Sociétaires | Sociétaires Stagiaires | Adhérents | Total | % |
|--------------|--------------|------------------------|--------------|---------------|----------------|
| Audiovisuel | 1.249 | 1.289 | 6.161 | 8.699 | 68,54 % |
| Radio | 451 | 318 | 1.323 | 2.092 | 16,48 % |
| Écrit | 611 | 404 | 814 | 1.829 | 14,41 % |
| Images fixes | 18 | 15 | 38 | 71 | 0,56 % |
| Total | 2.329 | 2.026 | 8.336 | 12.691 | |

Hommes

| | Sociétaires | Sociétaires Stagiaires | Adhérents | Total | % |
|--------------|--------------|------------------------|---------------|---------------|----------------|
| Audiovisuel | 3.276 | 2.508 | 9.650 | 15.434 | 71,89 % |
| Radio | 738 | 537 | 1.778 | 3.053 | 14,22 % |
| Écrit | 1.123 | 570 | 1.074 | 2.767 | 12,89 % |
| Images fixes | 81 | 52 | 82 | 215 | 1 % |
| Total | 5.218 | 3.667 | 12.584 | 21.469 | |





Les nouveaux membres en 2014 par tranches d'âge :
45 % de femmes,
55 % d'hommes

Les auteurs par répertoire et par type de droits perçus

Indépendamment du collège attribué lors de l'adhésion, la plupart des membres de la Scam reçoivent des droits d'origine diverses témoignant ainsi du caractère profondément pluridisciplinaire des auteurs.

Ci-dessous, le nombre d'auteurs répartis par type d'exploitation et par collège sur les 10 dernières années.

| Collège | Nature des droits | | | | |
|---------------------|-------------------|--------------|-------|-------|--------|
| | Télévision | Images fixes | Radio | Écrit | Divers |
| Télévision | 20.123 | 369 | 923 | 5.038 | 20.693 |
| Images fixes | 81 | 288 | 4 | 127 | 279 |
| Radio | 599 | 72 | 3.185 | 1.589 | 4.113 |
| Écrit | 442 | 294 | 404 | 4.526 | 4.450 |



Les actions culturelles

L'article L.321-9 du code de la propriété intellectuelle impose aux sociétés de perception et de répartition des droits de consacrer 25 % des produits de la redevance pour copie privée à des actions d'aide à la création, à la diffusion et à des actions de formation des auteurs. À ces sommes viennent s'ajouter des droits n'ayant pu être répartis au terme de dix ans. Dans l'accomplissement de cette obligation, la Scam valorise l'ensemble de son répertoire audiovisuel, sonore, écrit, journalistique, multimedia et images fixes.

Pour l'année 2014, la Scam aura consacré 1.696 639 € aux actions culturelles.

Brouillon d'un rêve, l'aide à l'écriture

La période allant de juin 2012 à décembre 2013 fut dotée de 793.256 €, soit plus de 40 % des dépenses culturelles. L'aide à l'écriture irrigue l'ensemble des répertoires de la Scam. Près de 1.500 projets ont été présentés à Brouillon d'un rêve, l'aide à l'écriture de la Scam au sein de tous les collèges.

- **L'audiovisuel** a accueilli cette année 570 projets de documentaires au cours de six sessions; 80 d'entre eux ont pu être encouragés par un jury et un lectorat composés exclusivement d'auteurs. Depuis 1992, 942 projets de documentaires de création ou essais ont ainsi bénéficié d'une bourse. Parmi les œuvres lauréates, 61 % ont été réalisés (70 % si l'on ne tient pas compte des projets lauréats des deux dernières années qui ne peuvent encore avoir abouti). 49 % ont été télédiffusés, 9 % sont sortis en salles, 26 % en circuits indépendants et bibliothèques, 16 % en DVD, internet et divers. Depuis sa création, presque 5 millions d'euros ont ainsi été consacrés à ces aides.
- **La radio et le sonore** encouragent les documentaires sonores; sur 85 projets, un jury d'auteurs et de personnalités de la radio en a choisi 10. Depuis 1995, l'aide a soutenu 147 projets qui ont, dans deux tiers des cas, trouvé leur place sur les antennes de grands diffuseurs.
- **L'écrit** ambitionne d'aider des œuvres littéraires prolongeant ou transposant une œuvre audiovisuelle ou sonore, ou témoignant du parcours d'un auteur; 6 projets de livres ont été retenus sur la trentaine présentée. Depuis 2006, 40 soutiens ont été ainsi délivrés, la moitié des ouvrages a été publiée.
- **L'art numérique, et la bourse Pierre Schaeffer** appellent la candidature d'œuvres dont l'écriture et les formes sont innovantes, interactives ou linéaires, à caractère expérimental et/ou documentaire. Sur une soixantaine de projets présentés, 10 ont obtenu un soutien. Depuis 1999, 124 projets ont été aidés, 85 % ont été réalisés.
- **Les œuvres journalistiques.** Créée en 2010, l'aide encourage des projets émanant d'auteurs journalistes, non-salariés permanents d'une entreprise de presse, vers tous les supports d'expression du journalisme. Une soixantaine de propositions ont été étudiées, 9 ont été soutenues. En quatre ans, 41 projets ont été aidés, 37 % ont été publiés.
- **Les images fixes.** Œuvres photographiques et dessins de création, conçus pour les supports traditionnels ou internet, trouvent ici un soutien; 4 projets ont été encouragés sur presque 90. Créée en 2010, l'aide a soutenu 18 projets, 39 % ont été réalisés.
- **L'institutionnel** vise à soutenir des projets de documentaires sur le monde du travail et de l'entreprise. 3 projets ont été retenus sur 9 sélectionnés. Depuis 1996, 28 soutiens accordés ont permis à 54 % d'œuvres de se voir le jour.
- **Le multimedia** encourage depuis 2011 les écritures émergentes, web documentaires, web reportages, web photos, livres interactifs, multimedia interactif... toutes consacrant des technologies numériques les plus avancées, et réunissant tous les répertoires de la Scam. Une participation de presque 120 projets a permis à 8 d'entre eux d'être remarqués. Depuis 2011, 26 ont été soutenus, 38 % ont abouti.



Les Prix et les Étoiles de la Scam

• Les Prix

Chaque année, la Scam remet une vingtaine de prix. Sélectionnés par un groupe de travail composé d'auteurs et par des jurys indépendants, ils récompensent des œuvres unitaires ou l'ensemble d'une carrière. Un nouveau prix s'est d'ailleurs invité cette année dans le palmarès : le Prix de l'ensemble de l'œuvre journalistique, décerné à Daniel Grandclément. Ont également été distingués cette année, Bernard Pingaud pour le Prix d'honneur Scam, Mosco Levi Boucault, Sébastien Lifshitz, Sébastien Coupy et Bertrand Larrieu en télévision, Alain Veinstein, Brigitte Brisbois, et Megacombi en radio, Perrine Michel, Théo Le Du Fuentes, Charles Ayats, Jérémy Quentin et Antoine Guerchais pour les Écritures et formes émergentes, Stéphan Moszkowicz pour une œuvre institutionnelle, Thomas B. Reverdy et Eric Chevillard pour l'écrit. Enfin, co-géré par la Scam, le prix Philippe Caloni, attribué à Thierry Demaizière, couronne un journaliste pour son talent d'intervieweur. Le prix Scam Roger Pic, décerné à Anne Rearick, doté par l'association Scam Vélasquez, récompense le travail d'un photographe dont le portfolio est exposé dans la galerie Scam.

En remettant certains prix hors les murs, la Scam affirme également son engagement dans différents espaces de diffusion : ainsi le Prix international de la Scam remis au Cinéma du réel, le Prix Joseph Kessel aux Étonnants Voyageurs, le Trophée Télévision Grand format au Prix Bayeux-Calvados des correspondants de guerre, le Prix Infracourt en partenariat avec France 2 et le Prix La Croix du documentaire.

• Les Étoiles

Comme chaque année depuis bientôt dix ans, trente œuvres ont été retenues pour l'originalité de leur démarche, leurs qualités formelles et la singularité de leur regard. Le palmarès annoncé au Sunny Side of the Doc est l'occasion pour la Scam de dresser un état des lieux de la place des documentaires dans le paysage audiovisuel français à partir de l'étude sur la première diffusion des 30 œuvres Étoilées. Ainsi, les chaînes du Service public restent en tête avec 51 % mais chutent au regard des 70 % de l'année précédente. Le Groupe France Télévisions conserve la première place des chaînes publiques avec 8 documentaires diffusés sur 5 chaînes (contre 12 primés en 2013).

Le véritable premier diffuseur des Étoiles cette année est Arte avec 5 œuvres en 2013 (au lieu de 7 en 2011 et 2012). La surprise vient de la place croissante des chaînes locales ou régionales : 9 œuvres primées y ont été diffusées. Soit, en comparaison avec 2013, une augmentation de 125 % !

Par ailleurs 6 documentaires ont bénéficié en première exploitation, d'une sortie en salle en 2012 ou 2013. Cinq d'entre eux ont été télédiffusés sur une chaîne payante cinéma et un en édition DVD.

Cette année, les Étoiles ont été programmées le temps d'un week-end, les 25 et 26 octobre 2014 au Forum des images. Les projections des 30 films ont été suivies de rencontres avec les auteurs-réalisateurs. Près de 3.000 spectateurs sont venus à ce rendez-vous soutenu par Télérama et France Inter.

La visibilité des Étoiles 2014 perdue avec leur accès en Salle des collections du Forum des images, jusqu'à fin avril 2015, et sur demande à la Maison des auteurs de la Scam. Palmarès sur www.scam.fr.

Les manifestations

• Les soirées

Plusieurs soirées ont mis à l'honneur des écritures documentaires diverses, à la Scam et hors les murs.

Frédéric Wiseman a été salué à la Scam avec l'avant-première de son film *At Berkeley, Sur le chemin de l'école* de Pascal Plisson (César du meilleur documentaire) rediffusé, Alain Resnais unanimement salué au cours d'une soirée-hommage, suivie d'un dialogue entre Alain Fleischer et Benoît Peeters. Une soirée *Tendances* a proposé onze films d'entreprise représentatifs de la création institutionnelle contemporaine.

L'Esprit des lieux, la Nuit de la radio 2014, a visité les lieux intimes, mythiques ou envoûtés, dévoilés grâce à Leïla Djitili et Jean-Louis Rioual. La Nuit de la radio, proposée en partenariat avec Radio France et cette année avec les Monuments nationaux, aux États généraux du film documentaire de Lussas, au Château d'Angers, à Longueur d'ondes à Brest, permet de revisiter le patrimoine radiophonique de l'Ina.

Les « lectures » au Marathon des mots furent un beau moment de littérature partagée. Valentine Goby, Carole Trébor,

Denis Robert et Laurence Tardieu ont offert cette émotion du texte lu par son auteur.

• Les rencontres et débats

Les auteurs se réunissent pour penser, se parler, faire évoluer leur métier... lors de grands entretiens, débats, rencontres à Paris et chez nos partenaires.

Avec un débat sur la « Création et internet : quels financements ? » organisé au Fipa, la SACD et la Scam a réuni les principaux acteurs de l'audiovisuel sur les possibilités de viabilité d'une œuvre diffusée sur le web.

Au Cinéma du Réel, une rencontre orga-



Les actions culturelles (suite)

nisée par la Scam autour du défi que représente la réalisation d'un premier film a permis de confronter les expériences de cinq auteurs de projets internationaux.

Au Figra, le grand débat d'actualité de la Scam a proposé un décryptage sur les « Paroles d'experts : le vrai du faux ».

Aux Rendez-vous de l'Histoire de Blois, la Scam a fait dialoguer deux plumes, celle du journaliste Vincent Jauvert et de l'historien Nicolas Werth autour de l'Ukraine.

• Les publications

L'action mémorielle de la Scam s'étend également aux éditions et publications. Ainsi le film de Jean-Marie Drot *Vive Joseph Delteil*, ou *la grande journée* a fait l'objet d'une édition DVD, tandis qu'une publication consacrée à Jean Rouch – *Rouch, déambulations parisiennes* – co-éditée par la Scam, le Cinéma du réel et le Comité du film Ethnographique, a mis en lumière le cinéma de Jean Rouch, entre réalité et imaginaire.

Le soutien des festivals

La Scam a noué des liens avec de nombreux festivals ou manifestations permanentes dont le FIPA, les États généraux du film documentaire, le Cinéma du Réel, Sunny Side of the Doc, Longueur d'ondes, les festivals d'Histoire à Blois ou à Pessac, Pariscience, Étonnants Voyageurs, le Marathon des mots, Documentaire sur grand écran, Vidéo les Beaux Jours,

Le Mois du Film Documentaire... Elle accompagne fidèlement des associations professionnelles : l'Arbre, Acid, Doc'Ouest et la Maison des Journalistes...

Une trentaine de partenariats établis avec divers acteurs de la culture a permis à environ 150 auteurs d'accompagner et de présenter leurs œuvres grâce au dispositif des voyages d'auteurs.

La Maison des auteurs

En complément de la salle de projection Charles Brabant, les auteurs membres de la Scam ont à leur disposition depuis 2013 des espaces de travail et de rencontres, dont une salle de visionnage.

L'atmosphère conviviale de la Maison des auteurs ainsi que la qualité du cadre de travail qu'elle offre sont très appréciées : 67 % des auteurs qui la fréquentent se disent très satisfaits des services qu'elle propose.

Des ateliers et rencontres (1 à 2 par mois)

offrent aux membres de la Scam des sessions de formation de deux heures. Au cours de ces master-class, des professionnels font bénéficier les auteurs de leurs compétences spécifiques sur des thématiques concrètes.

Enfin, des consultations sociales, s'ajoutant aux permanences juridiques et consultations fiscales existantes, ont été mises en place en 2014.



L'action sociale

L'action sociale de la Scam comporte deux volets :

• **Un fonds de solidarité permettant de mener une action sociale auprès des auteurs.**

Ce fonds permet d'aider ponctuellement les auteurs qui en font la demande, après étude des dossiers par le Bureau de la Scam.

En 2014, la Scam a aidé vingt-huit auteurs pour un montant de 43.500 €, soit une moyenne de 1.554 €. Le nombre de bénéficiaires est en hausse par rapport à l'année 2013 (vingt-six bénéficiaires), et le montant moyen est plus élevé (1.392 € l'année précédente).

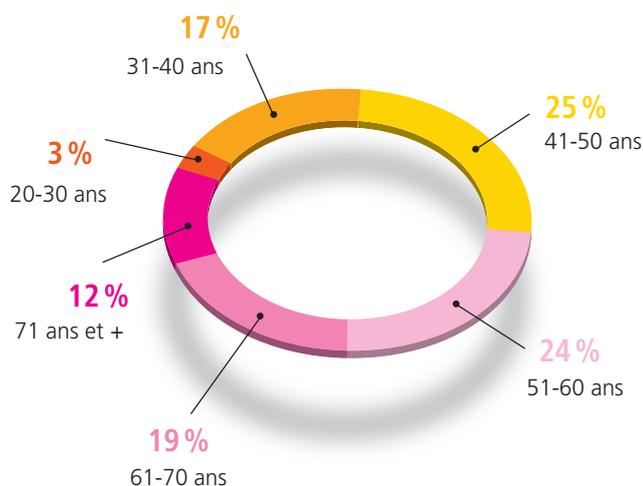
• **Le versement d'une pension aux auteurs**

Pour bénéficier de cette allocation, l'auteur doit impérativement remplir trois conditions :

- être membre de la Scam depuis au moins 20 ans
- être âgé de plus de 65 ans
- enfin, avoir reçu de la Scam des droits ayant atteint un certain niveau, apprécié par application du taux de 6,5 % aux trois meilleures années de droits actualisés perçus par l'auteur, dont le produit ne doit pas être inférieur à 183 €.

Le versement de la pension est annuel et son montant ne saurait être inférieur à 183 € ni supérieur à 3.659 €.

En 2014, la Scam a versé 1.698.533 € au titre de la pension à 1.579 bénéficiaires (+ 13 %). Le montant moyen attribué est de 1.076 €.



Pyramide des âges

Par ailleurs, depuis le 1^{er} juin 1987, les auteurs de la Scam peuvent souscrire à une mutuelle dont le détail des prestations et cotisations est disponible sur l'espace auteur (<https://auteur.scam.fr>) ou sur demande. En juillet 2013, cette offre a été complétée par de nouveaux contrats qui tiennent compte notamment des nouvelles technologies et avec des options plus adaptées aux différentes tranches d'âges des membres. Ces nouveaux contrats sont le fruit de négociations avec notre partenaire afin d'obtenir de bonnes prestations pour des cotisations progressives et concurrentielles.

En plus de ce volet social, le conseil d'administration peut décider d'accorder une aide judiciaire individuelle dans le cadre de litiges portant sur la défense du droit d'auteur.

ACTION SOCIALE (Période du 01/01/13 au 31/12/13)

| | | | | |
|---------------------------------|-------|--------------|--|--------------|
| Pensions | 1.699 | | | |
| Fonds de solidarité | 44 | | Prélèvement sur les diffusions (1,90 %) | 1.596 |
| Charges d'action sociale | | 1.743 | Produits d'action sociale | 1.596 |

Déficit imputé sur excédents antérieurs **147**

Montant en milliers d'euros



Chiffres et Tendance(s) par Sylvain G

2014 aura été une année de transition pour le secteur des médias après plusieurs années de fortes turbulences.

La plupart des chaînes historiques (TF1 et France 2 entre autres) ont stabilisé leur audience en 2014. De même, le marché publicitaire TV a vu la baisse de son chiffre d'affaires ralentir. Ces signes positifs trouvent écho avec le fait que la télévision, en réunissant plus de 47 millions de téléspectateurs, reste le média fédérateur par excellence. À cela, s'ajoutent près de 3 millions de personnes qui regardent la télévision sur un appareil autre que le téléviseur. Les Français regardent chaque jour durant 6'30" des programmes TV en direct ou en rattrapage sur des écrans numériques.

Les chaînes de la TNT HD lancées en 2012 ont poursuivi leur montée en puissance et rejoignent le peloton des chaînes « génération 2005 ». En effet, RMC Découverte obtient le niveau symbolique de 1 % de part d'audience ; HD1 et 6ter dépassent France Ô. À l'inverse, toutes les chaînes mini-généralistes de la TNT voient leur audience s'effriter en un an, à l'exception de D8 qui devient la cinquième chaîne nationale du PAF.

Dans le même temps, la fragmentation des audiences et le développement du multi-écrans ont continué de fragiliser certaines chaînes payantes. Tandis que le CSA a refusé le passage en gratuit de LCI, Paris Première et Planète+, les fermetures de plusieurs chaînes thématiques emblématiques se sont succédées à un rythme sans précédent (Stylia, TF6 en 2014 et Maison+, Cuisine+, Jimmy et NRJ Paris à horizon 2015). Ces arrêts ne seront pas sans conséquences pour les auteurs de la Scam fortement représentés sur ces chaînes.

Après les bouleversements suscités par l'arrivée d'un nouvel acteur dans la téléphonie mobile en 2012, le secteur des télécoms est entré l'année passée dans

sa première phase de consolidation avec la fusion du deuxième opérateur mobile SFR et du premier câblo-opérateur Numéricable. Cette opération traduit parfaitement les concepts de convergence et d'ubiquité qui rythment désormais le quotidien numérique des Français et surtout l'économie du secteur en besoin de financement et d'investissement dans un marché fortement concurrentiel.

Le marché français de la vidéo physique (DVD et Blu-ray) se situe tout juste sous les 800 millions d'euros en 2014. Un repli de 14 % sur un an que les ventes numériques ne compensent pas. En une décennie, le marché de la vidéo physique a ainsi fondu de plus de moitié, passant de 2 milliards d'euros en 2004 à 797 millions en 2014. En effet, même si le marché de la vidéo à la demande (à l'acte et par abonnement) croît d'environ 10 %, son chiffre d'affaires ne devrait représenter « que » 260 M€. Dans le même temps, les éditeurs de vidéo soulignent la surabondance de l'offre de replay en France qui pourrait faire de l'ombre à la V&D : de fait, les chaînes proposent en moyenne chaque mois plus de 75.000 programmes TV en rattrapage. (source baromètre CNC/JfK).

Notons qu'après de longues années de renégociation avec les opérateurs FAI, nous avons fin 2014 finalisé l'ensemble de nos accords, régularisant ainsi le passé et sécurisant l'avenir.

Une fois encore, la Scam s'est distinguée par son caractère multimédia avec la mise en place de deux nouvelles répartitions relatives à des exploitations sur Internet. Il s'agit notamment du premier versement de droits aux auteurs d'œuvres multimédia interactives (comme les webdocumentaires) exploitées sur les sites web de France Télévisions, Radio France et Arte en vertu des accords dits « média global » conclus avec ces diffuseurs. Ces montants, pour le moment forfaitaires et versés à

titre d'avance, seront amenés à évoluer afin de tenir compte des spécificités des œuvres multimédia interactives, un groupe de travail émanant de la commission des écritures et formes émergentes y travaille avec les équipes de la Scam.

De plus, la Scam a réparti pour la première fois en novembre 2014 des droits d'auteurs pour les œuvres sonores diffusées sur la plateforme Arte Radio, une web radio à la demande créée par la chaîne franco-allemande qui fait la part belle aux documentaires, reportages et créations radiophoniques. Les auteurs d'œuvres sonores exploitées sur ce service sont donc appelés à les déclarer afin de bénéficier des futures répartitions.

En outre, la Scam, qui rassemble plusieurs milliers de journalistes, a mis en application au premier semestre 2014 le contrat signé avec l'AFP, marquant la pleine reconnaissance des droits d'auteur des journalistes et la pertinence de la gestion collective au moment même où la profession s'appuie de plus en plus sur la vidéo et le multimédia. Ce sont près de 1.200 journalistes de l'AFP (permanents et pigistes) sous contrat français qui ont bénéficié pour la première fois de droits d'auteurs pour les années d'exploitations 2012 et 2013.

La Scam a également procédé en septembre 2014 à la première répartition des droits des journalistes des chaînes parlementaires LCP-Assemblée nationale et Public Sénat au titre des exploitations 2012-2013. Les rédactions de ces deux chaînes représentent environ 200 ayants droits.

Toujours attentive au développement des nouveaux usages, la Scam a signé en septembre dernier un accord expérimental autorisant l'exploitation de son répertoire par la société américaine Netflix dès le lancement de son service de vidéo à la demande par abonnement en France. Cet



accord démontre que la gestion collective est pleinement en adéquation avec les modes d'exploitation délinéarisée, à la manière de ces offres d'accès potentiellement « illimités » d'œuvres audiovisuelles à destination des terminaux connectés.

Au regard des évolutions rapides que traverse le secteur des médias sous l'effet de la numérisation et de l'arrivée de nouveaux acteurs, la Scam est en phase avec les objectifs qu'elle s'est fixés pour l'année 2014. Le plan de développement B.O.A (Base Œuvres Auteurs) débuté en 2008, dont l'objectif était de consolider les fondations technologiques pour permettre une meilleure organisation dans le but d'offrir de nouveaux services aux auteurs et une sensible augmentation des répartitions tout en maintenant une stabilité budgétaire, touche à sa fin.

Cette étape s'est réalisée grâce à la formidable énergie et implication des collaborateurs de la Scam et suivant le calendrier prévu. Les investissements vont se poursuivre afin d'anticiper les grands défis à venir.

Cette année, les auteurs ont pu disposer d'un nouveau service, la mise à disposition de l'historique des œuvres audiovisuelles déclarées.

Les perceptions atteignent près de 101 millions d'euros, un niveau au-dessus de nos prévisions qui trouve son explication en partie dans l'encaissement tardif d'importantes régularisations de perceptions en provenance de SFR. Le niveau des perceptions récurrentes se situe à 96 M€.

Les objectifs de répartition de droits aux auteurs ont été nettement atteints, avec un montant total de près de 94,3 M€, représentant un ratio Répartition N / Perception N-1 de 92,56 %, ainsi qu'un taux de gestion maîtrisé et stable de 12,39 % permettant cette année encore de dégager un excédent de gestion significatif de 638.759 €.

Quelques chiffres...

Les œuvres déclarées

46 % effectués en ligne (+12 %)

- 40.459 œuvres audiovisuelles ont été déclarées en 2014 (41.699 en 2013), soit une diminution de 2,97 %. L'essentiel des déclarations concerne les exploitations 2013 et 2014.
- Au titre des diffusions 2013 réparties en 2014, 1.392 auteurs ont déclaré au moins une œuvre radiophonique. 1.510 ayants droit dont 109 éditeurs d'œuvres littéraires ont bénéficié d'un paiement de droits en 2014, pour une diffusion radiophonique 2013
- L'exploitation des œuvres littéraires concerne principalement les lectures radiophoniques, les droits de reprographie des œuvres non documentées, les droits de copie privée numérique et le droit de prêt.
- On remarque l'augmentation sensible (+6,18 %) des images fixes déclarées : 370.132 dans le cadre de la répartition des droits de reprographie et de copie privée numérique.

L'analyse de l'exploitation

- 172.702 heures d'œuvres audiovisuelles ont été mises en répartition en 2014 au titre des diffusions 2013 soit une progression de 9,64 % par rapport à l'année précédente.
- Chaînes de télévision historiques
15.023 heures ont été mises en répartition pour TF1, France 2, France 3, France 5, M6, Arte et Canal + Premium, soit une augmentation de 0,3 % par rapport à l'année précédente. Ces diffusions représentent 8,7 % du volume horaire total réparti.
- TNT
La Scam enregistre une progression de l'ordre de 66,34 % des heures analysées pour les chaînes de la TNT : 12.470 heures en 2014 au titre des exploitations 2013 contre 7.497 heures en 2013.
- Autres chaînes (hors délégations belge et canadienne)
145.209 heures traitées en 2014 (exploitations 2013), soit une progression de 7,53 %. La Scam a réparti des droits sur 12 chaînes de plus que l'année dernière.
- 117.554 diffusions d'œuvres radiophoniques (ou participations à une œuvre) ont été analysées au titre de 2013 contre 120.944 l'année précédente. Le volume minutaire des diffusions 2013 sur les chaînes françaises atteint 43.871 heures. La baisse est confirmée sur les radios locales privées à la suite de la disparition de la banque de programmes Epra.



La perception des droits

100,95 M€

AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

2014 : 69,84 M€

2013 et antérieures : 26,20 M€ + 1,47 M€ + 3,44 M€

2014



101,87 M€

AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

2013 : 70,65 M€

2012 et antérieures : 27,52 M€ + 3,7 M€

2013



97,14 M€

AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

2012 : 64,46 M€

2011 et antérieures : 32,68 M€

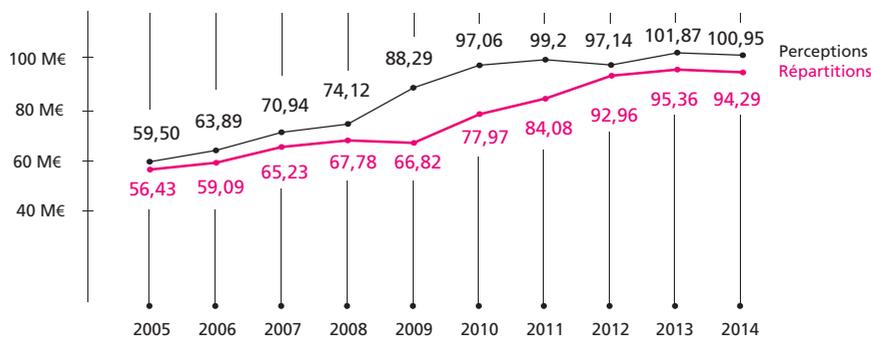
2012



Avec un montant encaissé de près de **101 millions d'euros** (-0,9 % par rapport à 2013), les perceptions 2014 se composent à 69,18 % d'encaissements au titre des exploitations 2014, 25,95 % au titre des exploitations 2013 et 4,87 % au titre des exploitations antérieures.

En 2013, la ventilation était de 69,35 % au titre des exploitations 2013, 27,02 % au titre des exploitations 2012 et 3,63 % au titre des exploitations antérieures. En 2014, après la signature du contrat SFR, celui-ci a régularisé les droits dus en fin d'année ce qui augmente de 33 % le montant reçu pour les années antérieures.

Évolution sur 10 ans des perceptions et des répartitions*



La répartition des droits

94,29 M€

AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

2014 : 13,33 M€

2013 et antérieures : 59,19 M€ + 11,96 M€ + 9,81 M€



2014

95,36 M€

AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

2013 : 13,56 M€

2012 et antérieures : 55,76 M€ + 26,04 M€



2013

82,96 M€

AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

2012 : 12,96 M€

2011 et antérieures : 80 M€



2012

 Perceptions et répartitions au titre des exploitations de l'année 2014

 Perceptions et répartitions au titre des exploitations de l'année 2013

 Perceptions et répartitions au titre des exploitations de l'année 2012

 Perceptions et répartitions au titre des exploitations des années antérieures à 2011

Avec près de **94,3 millions d'euros**, les sommes réparties aux auteurs diminuent très légèrement de manière non significative de 1,1 %.

Cela est essentiellement lié au volume réparti des soldes restants pour l'année N-2 (- 16 %). Parallèlement, celui réparti pour l'année N-1 augmente de plus de 6 %. Ceci s'explique par une évaluation

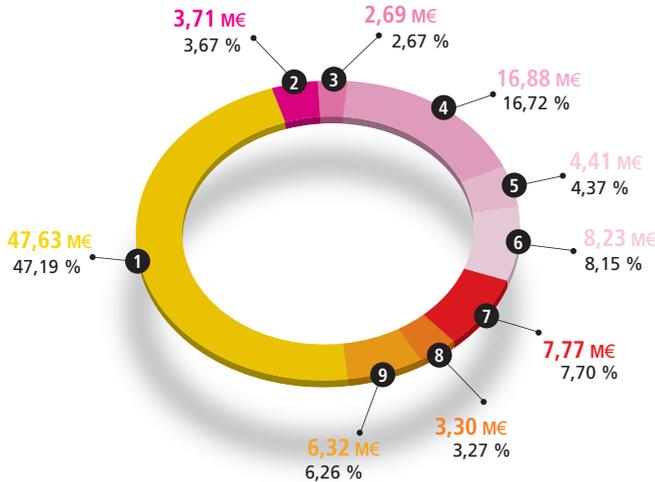
des tarifs provisoires plus fine qui diminue de facto le montant des soldes restants. Par ailleurs, la réduction des délais de déclaration des œuvres grâce notamment à la mise en place des déclarations en ligne, l'amélioration de la documentation fournie par les chaînes, entraînent une analyse et une répartition plus rapides.

* L'évolution des perceptions sur les dix dernières années a été de +69,7 % alors que dans le même temps les répartitions ont progressé de +67,1 %. Cependant, depuis l'année 2008, la progression des perceptions a été de + 14 % et celle des répartitions de + 41 %, ce dernier chiffre démontre les progrès importants et l'efficacité des actions menées par la Scam depuis plusieurs années pour accélérer le règlement des sommes dues à ses membres.



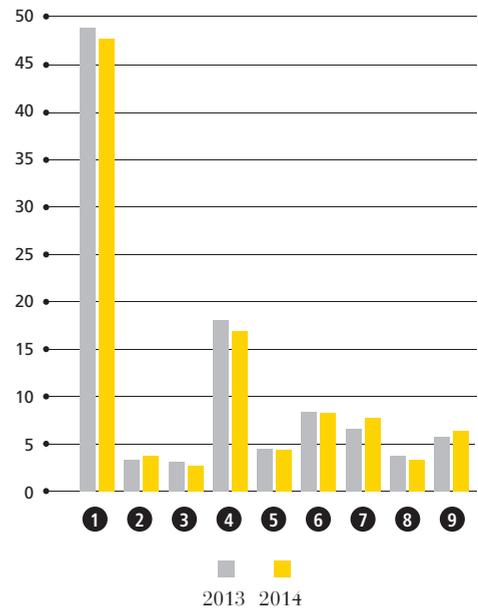
La perception des droits

Ventilation des perceptions par origine des droits



Évolution des perceptions 2013/2014

(en millions d'euros)

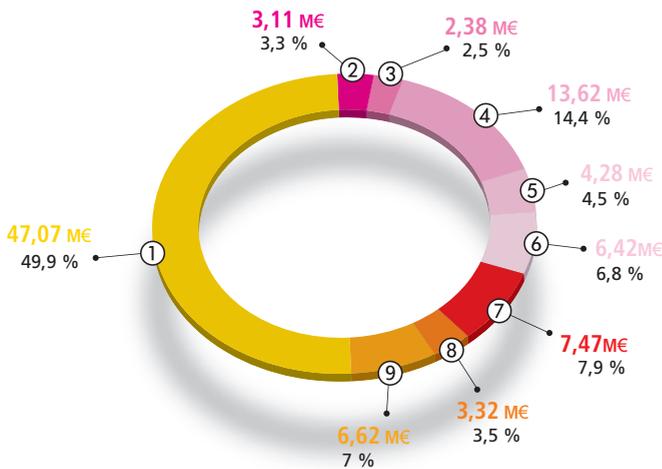


- 1 Chaînes historiques (Arte, Canal+, Groupe France Télévisions, M6, TF1) :** baisse globale de 2,37 % liée d'une part à la baisse du chiffre d'affaires de FTV de 1,24 % (2 M€) et d'autre part, à la régularisation exceptionnelle d'Arte reçue en 2013 et rétroactive à 2009. Pour les autres chaînes, les encaissements se maintiennent.
- 2 Chaînes nationales de la TNT gratuite :** hausse globale de 13,3 % liée à l'augmentation de certains chiffres d'affaires et aux versements des soldes de l'année 2013 pour D8, D17, Gulli et NT1. Par ailleurs, les premiers règlements de la chaîne Chérie HD ont été reçus.
- 3 Chaînes thématiques :** baisse globale de 11,8 % liée d'une part à la baisse de certains chiffres d'affaires et d'autre part, aux versements de régularisations exceptionnelles reçues en 2013 pour les chaînes Maison+, Paris Première et Seasons. À noter également la disparition de la chaîne Styliia au 31 décembre 2014.
- 4 Opérateurs câble, satellite, ADSL :** baisse globale de 6,12 % : 2013 avait été une année de régularisations exceptionnelles en particulier de Numéricâble pour les années 2012 et antérieures et Orange Mobile et TV sur PC rétroactives à 2006. En 2014, on enregistre une baisse du chiffre d'affaires de Canal Sat et d'autres opérateurs, qui n'est pas compensée par la régularisation des versements SFR fin décembre suite à la signature du contrat. Par ailleurs, deux nouveaux opérateurs régionaux ont fait leur apparition : TNS (Tahiti Nui Satellite en Polynésie) et l'Go TV (en Nouvelle Calédonie).
- 5 Chaînes radiophoniques (Radio France, RFI, Réseau Outre-mer 1^{ère}, RLPs) :** baisse des encaissements de 0,58 % liée à la diminution du chiffre d'affaires de RFI (- 13 %).
- 6 Gestion collective obligatoire (hors câble) :** légère baisse de 1,32 %, malgré des régularisations exceptionnelles du CFC pour la reprographie des années 2006 et 2009 à 2011 (1,2M€) mais qui ne compensent pas la baisse de la copie privée (- 1,4M€). Il faut rappeler que l'année 2013 avait fait l'objet de régularisations exceptionnelles de la part de FREE et SFR auprès de Copie France.
- 7 Autres exploitations :** perceptions globalement en hausse de 17,7 % en raison d'une part de la régularisation des soldes pour le contrat journalistes de France Télévisions pour les années 2010 à 2012 et d'autre part des encaissements, liés au chiffre d'affaires de YouTube.
- 8 Étranger :** baisse des encaissements de 10,7 % par rapport à 2013, au cours de laquelle ont eu lieu des régularisations importantes de la Pologne pour les années 2000 à 2012. Pour rappel, les droits en provenance de l'étranger ne suivent pas de calendrier précis, sauf pour la Suisse qui, à elle seule, représente 50 % des droits versés. Il faut noter par ailleurs, la signature du contrat avec Netflix et le versement du premier à-valoir, un règlement de la Lira (Pays-Bas) rétroactifs à 2008 et le premier règlement de la Dama (Espagne), suite à la signature d'un accord de réciprocité.
- 9 Délégations :** perceptions globalement en hausse de 10,86 %, notamment pour la Belgique (+ 12,48 %) où de nouveaux opérateurs sont apparus (Mobistar et Numéricâble Belux), le versement d'un acompte pour Brutélé ainsi que le partage de la VRT pour les années 2012 et 2013, et une forte augmentation des droits de reprographie (+ 42%) en provenance de Repobel. Pour le Canada, baisse des encaissements de 13 %, liée à la baisse de certains chiffres d'affaires et à la renégociation en cours de certains contrats.



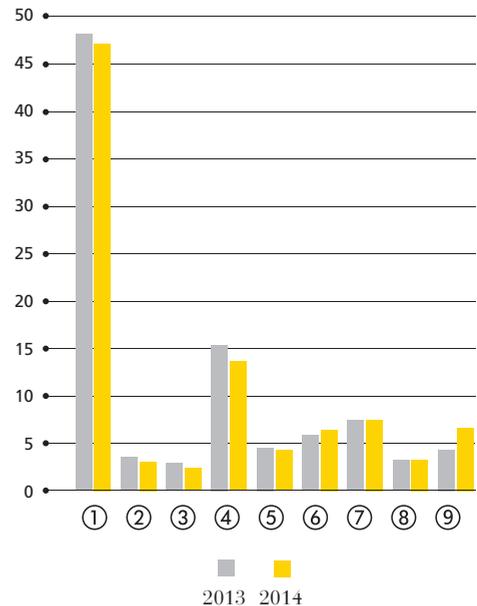
La répartition des droits

Ventilation des répartitions par origine des droits



Évolution des répartitions 2013/2014

(en millions d'euros)



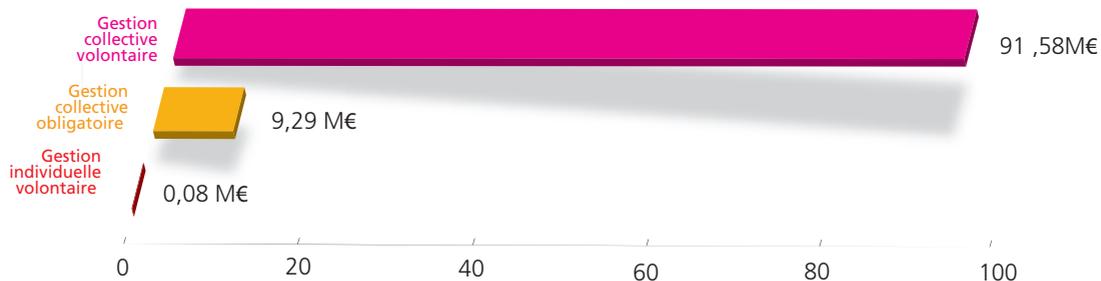
- Chaînes historiques (Arte, Canal+, Groupe France Télévisions, M6, TF1) :** baisse de 2,09 %, non significative car due pour l'essentiel à un volume des soldes restants de l'année N-2 inférieur à celui de l'année précédente.
- Chaînes nationales de la TNT gratuite :** baisse globale de 12,6 % notamment liée à la baisse des chiffres d'affaires 2013 de certaines chaînes par rapport à 2012, entraînant une baisse des tarifs prévisionnels.
- Chaînes thématiques :** Baisse globale de 19 %. Après des répartitions exceptionnelles en 2013 pour Maison+ (années 2006 à 2010) et pour TV5 (solde des années 2007 à 2009), nous revenons à une répartition calendaire normale. Pour les diffusions de l'année 2013, le montant réparti est en augmentation de 14,2 % par rapport aux diffusions 2012 versées en 2013.
- Opérateurs câble, satellite, ADSL :** baisse de 11,3 % lié au différentiel entre les soldes 2011 et ceux de 2010 qui avaient intégré les régularisations de Free et Orange.
- Chaînes radiophoniques (Radio France, RFI, Réseau Outre-mer 1ère, RLPs) :** diminution globale de 6,5 %. Après la hausse de 10 % pour Radio France constatée pour les diffusions 2012 en 2013, les montants versés au titre des diffusions 2013 baissent de 4 %. De même, les montants complémentaires versés au titre de l'année 2012 sont en baisse de 26 %. Les montants versés pour RFI augmentent de 14 % ainsi que les RLPs après une baisse régulière depuis quelques années.
- Gestion collective obligatoire (hors câble) :** hausse de plus de 9 %. Les encaissements 2013 (répartis en 2014) ont fortement augmentés en raison de régularisations de litiges avec les fournisseurs et/ou distributeurs de supports. Par ailleurs, en 2013, ont été versés les droits de copie privée audiovisuelle et radiophonique pour les années 2011 et 2012. Le calendrier normal est repris en 2014. Enfin, le CFC a régularisé les années 2009 et 2010 au titre de la reprographie et les montants répartis au titre de la reprographie et de la copie privée des images fixes ont été triplés par rapport à 2013.
- Autres exploitations :** globalement, les montants versés restent stables. Les premières répartitions des nouveaux contrats journalistes de l'AFP, LCP-AN et Public Sénat ont été effectuées. Les soldes des années 2007 à 2009 pour les journalistes FTV ont également été versés.
- Étranger :** hausse de 2,4 %, notamment liée à l'amélioration des échanges avec les sociétés étrangères grâce à la mise en place des formats d'échange préconisés par la Cisac et qui induit des régularisations régulières de droits sur des années antérieures et une amélioration sur les années en cours. Nous constatons également une progression significative des droits en provenance de Pologne, de l'Italie, de la Norvège, de l'Allemagne et de La Finlande.
- Délégués :** hausse globale de 53 %. Pour la Belgique, la hausse de 58,4 % est liée notamment à l'augmentation des répartitions des droits de reprographie, à la première répartition des droits délinéarisés RTBF sur plusieurs années, à un avancement des répartitions RTBF et à la répartition de deux années d'exploitation de la VRT (2012-2013). Pour le Canada, les répartitions baissent de 15,7 % notamment en raison d'une moindre utilisation du répertoire francophone sur certaines chaînes.



Sommes perçues en fonction du type de gestion

En 2014, la gestion collective volontaire a représenté 90,72 % des droits perçus par la Scam, la gestion collective obligatoire (copie privée, reprographie, prêt public et retransmission par câble intégrale et simultanée) représentant 9,21 %. La part de la gestion individuelle volontaire (œuvres de commande radiophoniques et audiovisuelles) est d'environ 0,07 %.

Perceptions 2014 (en millions d'euros)

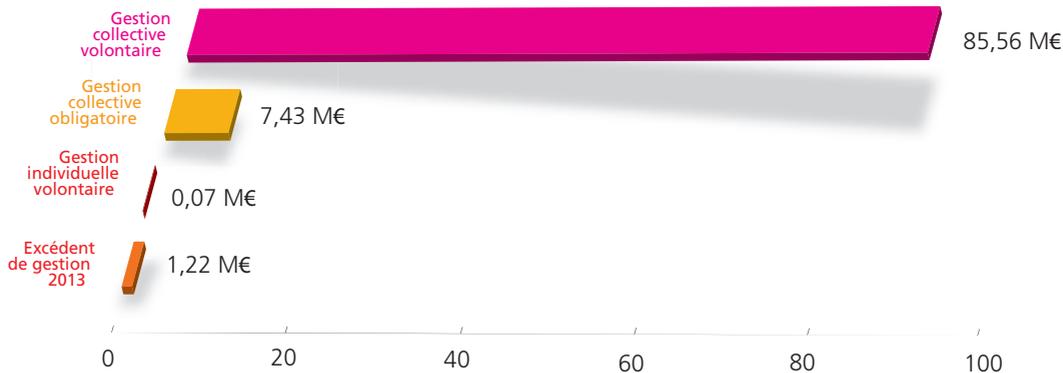


Sommes réparties en fonction du type de gestion

Pour les auteurs, la gestion collective volontaire de leurs droits représente une rémunération complémentaire qui peut être d'un montant appréciable, voire substantiel pour certains, comparativement à la gestion obligatoire, qui profite certes au plus grand nombre mais aboutit à des versements individuels nettement plus faibles.

En 2014, la gestion collective volontaire a représenté 90,74 % des versements, la gestion collective obligatoire (copie privée, reprographie, prêt public et retransmission par câble intégrale et simultanée) représentant 7,88 %. La part de la gestion individuelle volontaire (œuvres de commande radiophoniques et audiovisuelles) est d'environ 0,08 %. Les reversements au titre de l'excédent de gestion ont représenté 1,3 % du total réparti.

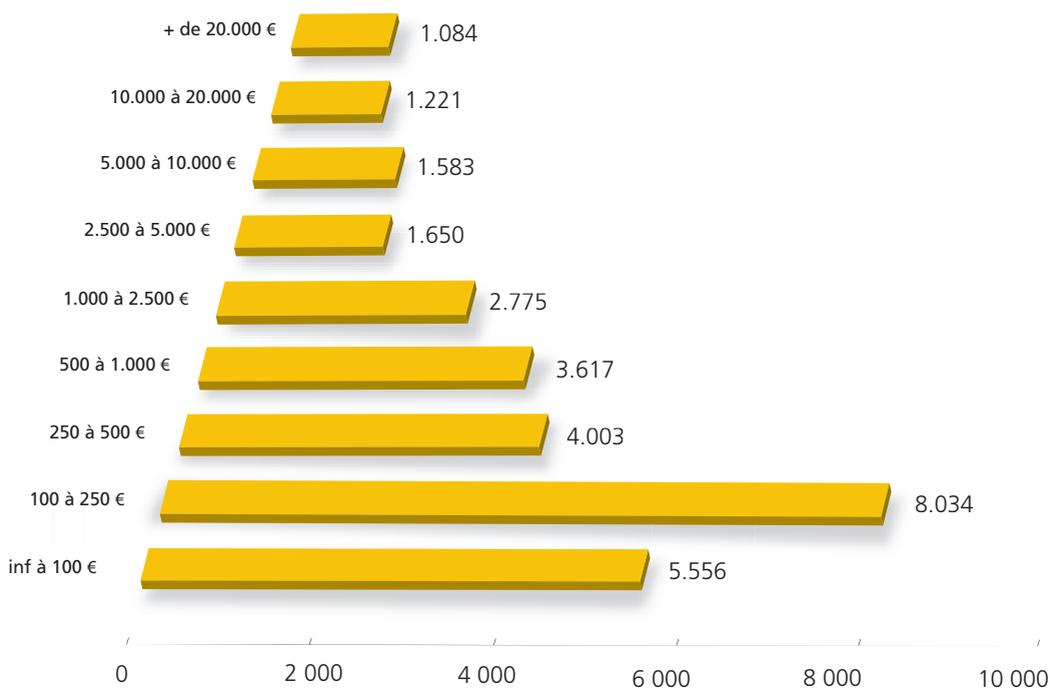
Répartitions 2014 (en millions d'euros)



Analyse des sommes réparties aux ayants droit par montant

29.523 ayants droit (+ 12,6 %) ont bénéficié d'une répartition en 2014, contre 26.216 en 2013. Parmi eux :

- 19.864 ont reçu des droits de gestion collective volontaire contre 18.051 en 2013, soit 10 % de plus. 1.281 ayants droit sur les 19.864 n'ont reçu que ces droits.
- 23.798 ont reçu des droits de gestion collective obligatoire contre 20.162 en 2013, soit 18 % de plus. Cette augmentation du nombre d'auteurs bénéficiaires est liée à la régularisation par le CFC de quatre années de droits de reprographie. À contrario, en 2013, deux années de copie privée audiovisuelle avaient été réglées, ce qui explique la baisse du montant. La représentativité de la Scam continue à croître dans les négociations de la copie privée littéraire et de la reprographie des sommes non documentées ainsi que pour l'image fixe pour ces mêmes droits. 1.504 ayants droit sur les 23.798 n'ont reçu que ces droits, le montant brut maximum étant d'environ 2.683 € contre 7.200 € en 2013.
- 15.787 ayants droit ont bénéficié des deux origines de rémunération contre 13.810 en 2013 (+ 11,6 %).
- 24.233 ont reçu le remboursement de l'excédent de gestion de l'année 2013 contre 21.544 l'année précédente, soit près de 12,5 % de plus. 1.648 n'ont reçu que ce remboursement au cours de l'année.



On peut noter par ailleurs que :

- le nombre d'ayants droit dont le montant réparti est inférieur à 100 €, a baissé de plus de 36 %, en revanche, ceux recevant entre 100 et 250 € a augmenté de 81 % ;
- les autres tranches augmentent également dans des proportions variables ;
- pour la tranche supérieure à 20.000 €, nous constatons une baisse de 102 ayants droit.



La gestion de la Scam

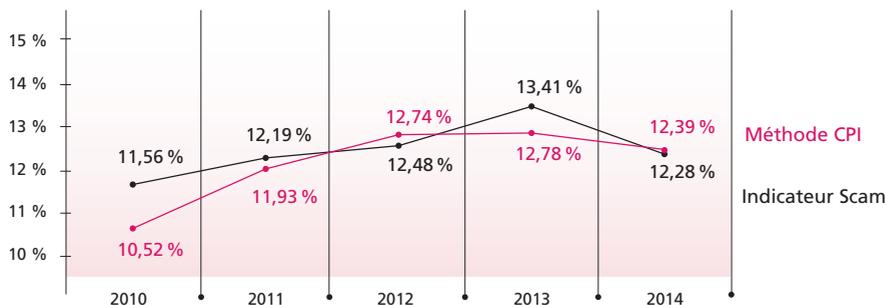
La Scam termine l'année 2014 avec un excédent de gestion de **638.759,54 €**. Ce résultat traduit un niveau de produits d'exploitation stable avec un volume de répartitions toujours important, une utilisation constante des produits financiers et une progression des charges de gestion. Cet excédent de gestion 2014 sera réparti en 2015 aux auteurs ayant perçu des droits en 2014 selon les modalités validées par le conseil d'administration.

Ratio des prélèvements sur droits aux perceptions de l'exercice

La détermination de ce ratio, selon le décret du 18 novembre 1998, fait apparaître un taux de 12,39 % en légère baisse par rapport à l'année précédente.

Il faut rappeler qu'en 2010 les taux devaient être interprétés avec prudence, car la société avait bénéficié de rattrapages importants dans ses perceptions et de produits exceptionnels faussant la lecture de ces indices.

Évolution du taux du coût de gestion sur 5 ans



La Scam analyse le rapport des prélèvements sur droits aux perceptions de l'année N-1. Ce tableau montre l'impact en termes d'évolution et de maîtrise du taux.



Ventilation des charges propres à l'exercice

| | Année 2014 | | Année 2013 | | Variations |
|--|---------------|---------|---------------|---------|---------------|
| | | | | | |
| Charges de personnel | 8.311 | 57,11 % | 8.073 | 58,15 % | 2,95 % |
| Achats et charges externes | 5.719 | 39,30 % | 5.465 | 39,37 % | 4,65 % |
| Informatique | 1.336 | | 1.227 | | |
| Immeuble (*) | 1.072 | | 959 | | |
| Fonctionnement | 3.311 | | 3.279 | | |
| Impôts et taxes | 171 | 1,17 % | 173 | 1,25 % | - 1,17 % |
| Amortissements et provisions (**) | 58 | 0,40 % | 86 | 0,62 % | -32,86 % |
| Charges financières | 1 | 0 % | 5 | 0,04 % | -86,71 % |
| Charges exceptionnelles | 293 | 2,01 % | 80 | 0,58 % | 267,04 % |
| Total Charges propres de l'exercice | 14.552 | | 13.882 | | 4,83 % |

Montant en milliers d'euros

(*) Le montant du prélèvement sur perceptions (1,5 %) comptabilisé en recette pour 2014 s'élève à 1.407 K€.

(**) Les dotations aux amortissements pour l'immeuble ont été remontées dans la ligne « immeuble » et pour l'informatique dans la ligne « Informatique ».

Ce tableau fait ressortir une progression du total des charges qui s'analyse principalement de la façon suivante :

- charges de personnel : la variation provient pour l'essentiel de l'impact en année pleine des embauches 2013 ainsi que de la variation des effectifs en 2014 (+2,6 ETP, soit une progression de 3 %). Une prime sur l'excédent a été accordé aux salariés par le conseil d'administration. Une reprise de provision sur les médailles du travail, suite à une modification des règles d'attribution, a été passée en produit d'exploitation;
- dépenses informatiques : des prestations de conseils et de validations techniques ont été nécessaires afin de poursuivre la modernisation de notre système d'information;
- dépenses liées à l'immeuble : des dépenses d'audits ont été nécessaires dans le cadre de projets de mises aux normes accessibilité des personnes à mobilité réduite et incendie pour la partie des locaux recevant du public ;
- frais de fonctionnement : bonne maîtrise de l'ensemble des dépenses de fonctionnement;
- amortissements et provisions : légère baisse des dotations aux amortissements;
- charges financières : écarts de change en notre défaveur ;
- charges exceptionnelles : essentiellement une nouvelle provision pour un litige sur un classement d'œuvres et une provision pour un litige avec un salarié.

L'Association « Scam Vélasquez »

Le total des charges intègre la mise à disposition de personnel et de matériel dans le cadre d'une convention conclue entre la Scam et l'Association Scam Vélasquez. Créée en 1999, elle a pour vocation de permettre aux auteurs, qu'ils soient de la Scam ou pas, d'effectuer des dépôts de manuscrits pour leur donner une date certaine. Elle participe également, dans la mesure de ses moyens, à certaines activités culturelles de la Scam. Le montant global de cette mise à disposition à titre gratuit est estimé à 140 K€, soit environ 1 % des charges propres de l'exercice.



Le financement des charges propres à l'exercice

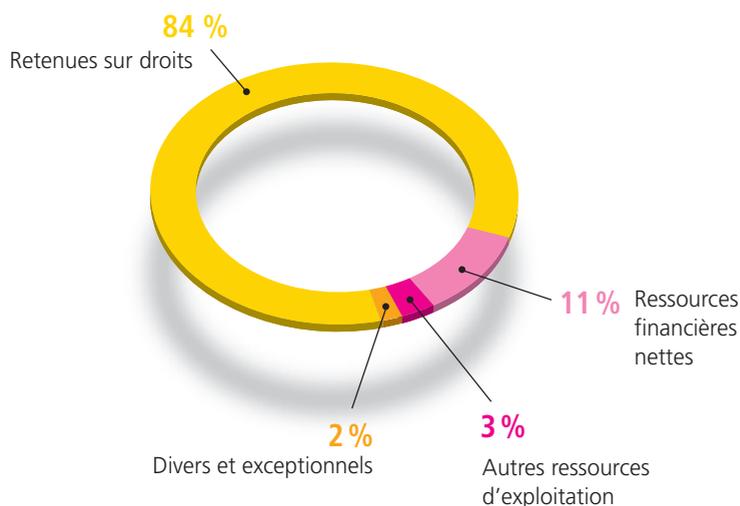
| | Année 2014 | Année 2013 | Variations |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Retenues sur droits | 12.803 | 13.104 | -2,29 % |
| Ressources financières nettes | 1.659 | 1.678 | -1,12 % |
| Autres ressources d'exploitation | 421 | 168 | 150,05 % |
| Divers et exceptionnels | 308 | 154 | 99,54 % |
| TOTAL | 15.191 | 15.104 | 0,57 % |

en milliers d'euros

Les retenues sur droits sont en légère baisse dans le prolongement des variations des répartitions.

Pour rappel, le conseil d'administration en date du 12 décembre 2013 a validé une baisse du taux de prélèvement sur les perceptions de 1,5 à 1,25 %, applicable à compter du 1^{er} janvier 2014 avec un impact sur la gestion à partir de 2015.

Les ressources financières utilisées dans le financement de la gestion sont stables et peu d'arbitrages sur les produits de placement sont intervenus durant l'année 2014. Des ressources exceptionnelles participent au financement des charges propres à l'exercice pour 308 K€ et ont comme contreparties 293 K€ de charges exceptionnelles (voir page précédente).





La gestion financière

L'année 2014 a confirmé la bonne reprise de l'économie américaine et les difficultés toujours présentes de l'Europe et des pays émergents qui avancent de façon désordonnée. Le maintien de politiques accommodantes par les banques centrales européennes et américaines a toujours un impact sur les produits de placement à court terme et notamment monétaires. Ces derniers sont à nouveau à un niveau exceptionnellement bas (Eonia proche de 0 %, voire négatif) et pèsent sur le ren-

dement du portefeuille de la Scam. Ainsi en 2014, l'Eonia capitalisé ressort à 0,10 %, stable par rapport à 2013 mais toujours loin des 4,01 % de 2008.

L'encours moyen de la trésorerie placée a été de l'ordre de 130 millions d'euros et le rendement global du portefeuille pour 2014 ressort à 1,65 %, très supérieur à l'Eonia capitalisé. On constate donc que la politique de placements mise en place par le Bureau financier depuis 2010 et

validée par le Conseil d'administration a dépassé son objectif d'un rendement minimum du portefeuille de 1,5 % (dans un contexte de taux monétaires historiquement bas). Pour rappel, cette politique s'appuie sur des allocations sécuritaires au travers de SICAV dites « de trésorerie », de livrets entreprises et de comptes à terme ou d'autres produits garantis en capital à l'échéance (voir détail des placements en annexe).

Commission Permanente de Contrôle des SPRD

Comme l'ensemble des sociétés d'auteurs, la Scam est soumise depuis 2001 au contrôle de la Commission Permanente de Contrôle des SPRD. En 2014, ces contrôles ont porté sur :

- l'examen des suites réservées aux recommandations de la Commission dans les rapports annuels 2010 et 2011,
- l'action artistique et culturelle pour la période de 2007 à 2013.

Les résultats de ces études doivent être repris dans son 12^e rapport annuel rendu public. Ce rapport est disponible sur le site internet de la Scam (www.scam.fr).



Le bilan au 31 décembre 2014

| Actif | Brut | Amortissements | Net au | Net au |
|--|-----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | | Provisions | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
| ACTIF IMMOBILISE | 18.523.790,98 | 10.395.367,04 | 8.128.423,94 | 8.231.243,49 |
| Immobilisations incorporelles | 6.848.238,59 | 5.321.162,74 | 1.527.075,85 | 1.222.107,18 |
| Immobilisations corporelles | 11.323.925,07 | 5.074.204,30 | 6.249.720,77 | 6.673.328,93 |
| Immobilisations financières | 351.627,32 | | 351.627,32 | 335.807,38 |
| ACTIF CIRCULANT | 146.779.170,71 | 0,00 | 146.779.170,71 | 144.451.560,09 |
| Créances | 2.674.196,98 | | 2.674.196,98 | 2.203.745,30 |
| Val. mobil. placement et comptes à terme | 99.906.079,95 | | 99.906.079,95 | 109.531.275,74 |
| Disponibilités | 44.198.893,78 | | 44.198.893,78 | 32.716.539,05 |
| COMPTE DE REGULARISATION | 217.694,50 | | 217.694,50 | 195.295,77 |
| Charges constatées d'avance | 217.694,50 | | 217.694,50 | 195.295,77 |
| TOTAL ACTIF | 165.520.656,19 | 10.395.367,04 | 155.125.289,15 | 152.878.099,35 |

| Passif | Année 2014 | Année 2013 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | 283.894,14 | 267.252,06 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 905.525,50 | 1.140.822,35 |
| DETTES | 153.297.109,97 | 150.247.348,16 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 652.867,63 | 567.119,96 |
| Personnel | 563.112,48 | 496.816,24 |
| Organismes sociaux | 3.186.872,00 | 3.046.659,86 |
| Etat, impôts & taxes | 196.617,60 | 880.491,60 |
| Créditeurs divers | 5.843.640,27 | 6.146.835,20 |
| Droits à répartir aux auteurs | 128.807.106,95 | 125.310.988,54 |
| Droits à répartir aux SPRD | 3.215.258,28 | 4.842.223,66 |
| Droits à payer aux SPRD | 214.432,52 | 0,00 |
| Auteurs créditeurs | 3.301.564,86 | 2.745.101,04 |
| Auteurs non membres | 3.908.957,28 | 3.348.902,73 |
| Auteurs règlements en attente | 2.369.835,62 | 1.832.883,29 |
| Irrépartissables imputables sur la gestion courante | 1.020.033,93 | 1.019.189,99 |
| Auteurs affectation en attente | 10.283,52 | 10.067,47 |
| Adhésions en cours | 68,58 | 68,58 |
| Intérêts courus | 6.458,45 | 0,00 |
| EXCEDENT DE RETENUE STATUTAIRE | 638.759,54 | 1.222.676,78 |
| TOTAL PASSIF | 155.125.289,15 | 152.878.099,35 |



Le compte de gestion

| | Année 2014 | Année 2013 |
|---|------------------------|------------------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION | 13.224.318,85 | 13.272.057,29 |
| Retenue statutaire sur les répartitions | 11.396.338,62 | 11.749.785,82 |
| Retenue statutaire sur les perceptions | 1.407.018,51 | 1.353.917,81 |
| Autres produits | 420.961,72 | 168.353,66 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | - 14.258.660,46 | - 13.796.553,78 |
| Fournitures | - 150.495,95 | - 182.142,00 |
| Charges externes | - 3.121.561,29 | - 2.833.115,66 |
| Impôts, taxes | - 170.980,04 | - 173.007,63 |
| Charges de personnel | - 8.310.667,42 | - 8.072.680,94 |
| Charges de gestion | - 1.476.214,46 | - 1.415.673,12 |
| Amortissements et provisions | - 1.028.741,30 | - 1.119.934,43 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | - 1.034.341,61 | - 524.496,49 |
| RÉSULTAT FINANCIER | 1.658.724,88 | 1.672.930,01 |
| Produits financiers | 1.659.426,18 | 1.678.205,51 |
| Charges financières | -701,30 | - 5.275,50 |
| RÉSULTAT COURANT | 624.383,27 | 1.148.433,52 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | 14.376,27 | 74.243,26 |
| Produits exceptionnels | 307.507,45 | 154.106,76 |
| Charges exceptionnelles | - 293.131,18 | - 79.863,50 |
| EXCÉDENT DE RETENUE STATUTAIRE | 638.759,54 | 1.222.676,78 |



Rapports du Commissaire aux comptes

Rapport général du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Scam, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les annexes au rapport d'activité du Directeur Général et dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, Le 15 avril 2015

Le Commissaire aux Comptes Segeste

Isabelle Rivoallan

Sylvie Thizon



Rapport spécial du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L 321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle, nous avons vérifié les informations, concernant l'activité culturelle, données dans le rapport d'activité du Directeur Général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les documents comptables des informations données dans ce rapport, étant précisé que celles-ci concernent la période comprise entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014, soit 12 mois.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, Le 15 avril 2015
Le Commissaire aux Comptes Segeste

Isabelle Rivoallan Sylvie Thizon

Les comptes de l'action culturelle pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014

| A - AIDE À LA CRÉATION | | |
|---|-----------------|--|
| 1 - Création d'une œuvre et première fixation | 635,54 | |
| Bourses d'aide à la création | 635,54 | |
| 2 - Promotion de la création | 809,54 | |
| Activités Scam | 155,43 | |
| Soutien des festivals | 282,66 | |
| Réseau | 45,15 | |
| Prix et Étoiles | 326,30 | |
| 3 - Diffusion de l'information sur la création | 11,00 | |
| 4 - Action culturelle en Belgique | 88,00 | |
| 5 - Action culturelle au Canada | 16,95 | |
| B - AIDE À LA FORMATION | | |
| Soutien à la formation des auteurs | 135,61 | |
| CHARGES D'ACTION CULTURELLE | 1.696,64 | |

Montant en milliers d'euros

| | | |
|---|-----------------|--|
| Prélèvements sur perceptions | 1.961,08 | |
| Audiovisuel et sonore | 1.393,27 | |
| Littéraire | 335,51 | |
| Image fixe | 23,66 | |
| Droits presse | 208,64 | |
| À déduire copie privée Scelf | - 3,13 | |
| Irrépartissables supérieurs à 10 ans | 0,00 | |
| Produits financiers | 1,98 | |
| PRODUITS D'ACTION CULTURELLE | 1.959,93 | |

Excédent de la période **263,30**

(sommes affectées collectivement au cours de l'exercice - L 321-9 du CPI)



La représentation de la Scam

La Scam est présente dans les organismes suivants et participe à leurs travaux.

International

| | |
|--|--|
| Membre | ALAI Association Littéraire et Artistique Internationale Veille sur l'ensemble des problèmes que pose la PLA dans notre monde contemporain |
| Membre actif commissions techniques, comité européen, CIS-net (IDA), groupe de stratégie audiovisuelle | CISAC Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs ONG agissant en faveur d'une protection accrue des créateurs de tous répertoires, par l'amélioration de la gestion collective |
| Membre | EWC European Writers' Congress Organisme engagé dans la défense du statut et des droits des auteurs et traducteurs européens |
| Membre | GESAC Groupement Européen des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs GEIE chargé du lobbying auprès des institutions de la communauté européenne |
| Membre | IFRRO International Federation of Reproduction Rights Organisations Organisme indépendant visant à promouvoir à l'échelle internationale un système de gestion collective efficace des droits de reproduction des œuvres protégées comportant des textes et images fixes |
| Membre fondateur Conseil d'administration | SAA Sociétés des Auteurs Audiovisuels Regroupement de sociétés en vue de la promotion des auteurs audiovisuels et de la gestion collective de leurs droits |

France (Participation dans d'autres SPRD)

| | |
|---|--|
| Membre fondateur Conseil d'administration | AVA Arts Visuels Associés Société faitière de perception et de répartition des droits de reprographie, copie privée, prêt public pour les Images fixes |
| Membre du collège auteurs | CFC Centre Français d'exploitation du droit de Copie Société de perception et de répartition des droits agréée pour la reprographie |
| Membre fondateur Conseil d'administration | COPIE FRANCE Société pour la rémunération de la copie privée audiovisuelle Société de second rang mandatée par les sociétés d'auteurs pour percevoir et répartir la copie privée pour tous les répertoires |
| Membre fondateur Conseil d'administration | SORIMAGE Société faitière de perception et de répartition représentant les auteurs et éditeurs pour les droits de copie privée numérique des Images fixes |

Belgique

| | |
|--|---|
| Membre | AUVIBEL Société de perception et de répartition pour la copie privée d'œuvres sonores et audiovisuelles |
| Membre | PRO SPERE Fédération des associations professionnelles de la création et production audiovisuelles |
| Membre Mandat de gestion accordé à la Scam | REPROBEL Société de perception et de répartition pour la reprographie |

La Scam est en outre régulièrement consultée pour toute question concernant le droit d'auteur, la gestion collective, ses répertoires et l'univers des media par le ministère de la culture, le CNC, le CSA, les parlementaires etc...



Action professionnelle

| | |
|---|--|
| Membre | AFPIDA Association Française pour la Protection Internationale du Droit d'Auteur Association de professionnels, enseignants et chercheurs concernés par la propriété intellectuelle |
| Membre fondateur Conseil d'administration | AGENCE française ISAN Agence d'enregistrement ISAN (identifiant des œuvres audiovisuelles) constituée en partenariat entre l'Angoa, l'Arp, la Procirep, la Sacd et la Scam |
| Membre | ALPA Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle Association chargée de constater la mise à disposition illicite des œuvres audiovisuelles sur les réseaux |
| Scam représentée par deux membres | AMAPA Association de Médiation et d'Arbitrage des Professionnels de l'Audiovisuel Instance créée aux fins de règlement amiable des différends entre auteurs et producteurs |
| Conseil d'administration | Cinéma du Réel Festival international de films documentaires |
| Partenaire | CMC Centre de Médiation Culture Association proposant un service de médiation en cas de litige né ou à naître dans les secteurs du spectacle, de la production phonographique, des arts visuels et de l'édition |
| Membre fondateur Conseil d'administration | COALITION française pour la diversité culturelle/ADRIC Mobilisation des professionnels du secteur culturel pour défendre auprès des pouvoirs publics européens et internationaux la diversité culturelle dans les négociations commerciales internationales |
| Membre | CPE Conseil Permanent des Écrivains Mission de rassembler l'ensemble des organismes ayant pour but de défendre les écrivains, les illustrateurs et les auteurs de l'écrit et du livre |
| Membre de droit | film-documentaire.fr Association en charge de la création et de la maintenance d'un portail du documentaire et d'une base de données exhaustive des œuvres audiovisuelles |
| Conseil d'administration | FIPA Festival International des Programmes Audiovisuels |
| Membre fondateur Conseil d'administration | LA CULTURE AVEC LA COPIE PRIVÉE Regroupement de professionnels de la culture : SPRD, syndicats, organismes professionnels et d'associations de consommateurs en faveur du maintien de la rémunération pour copie privée, pour sauvegarder la liberté de copier et la vitalité culturelle |
| Membre du comité de rédaction Conseil d'administration | RIDA Revue Internationale du Droit d'Auteur Revue trimestrielle consacrée au droit d'auteur en France et dans le monde, intéressant les juristes, chercheurs et praticiens |

Participations institutionnelles

| | |
|---|---|
| Membre du conseil de gestion de la formation professionnelle continue des artistes-auteurs Membre de la commission professionnelle de l'audiovisuel, de la photographie, du livre. | AFDAS Assurance Formation des Activités du Spectacle Organisme paritaire collecteur agréé par l'État pour collecter les contributions de formation dans le domaine de la culture. Ces contributions sont utilisées pour le financement des actions de formation des professionnels du secteur et notamment des auteurs. |
| Conseil d'administration | AGESSA Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs Passerelle auteurs / caisses d'assurance maladie (affiliation, recouvrement des cotisations) |
| Membre titulaire du collège ayants droit | COMMISSION de l'article L.311-5 du cpi Commission paritaire indépendante compétente pour déterminer le champ et les modalités de la rémunération pour copie privée |
| Membre de la commission plénière Commissions spécialisées | CSPLA Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique Organisme consultatif réunissant experts et professionnels dans le domaine de la PLA, placé auprès du ministre de la culture |



Scam Belgique

par Frédéric Young

délégué général de la Scam Belgique

La Scam aux côtés de ses auteurs.

Sous la conduite du Président du Comité belge, Alok Nandi, la Scam Belgique a entamé divers chantiers avec les auteurs pour analyser les changements qui traversent les différents secteurs (Livre, BD, documentaire...) et affiner ses services.

Tous les services se sont mobilisés sur ces questions. Expertise juridique, fiscale et contractuelle, bordereaux numériques, bases de données plus performantes, espace auteur personnalisé et contenant tous les documents de l'auteur, répartition plus rapide, nouveau site Scam en cours d'élaboration, l'évolution permanente des outils au service des auteurs est manifeste... et toujours plus cruciale.

Distinctions

En 2014, le Comité belge de la Scam, particulièrement sensible aux parcours des auteurs, a distingué des œuvres singulières et consacré des personnalités d'auteurs qui tracent une œuvre au long cours. En décernant pour la première fois des Prix de l'Essai, de la Traduction Littéraire ou de la BD, la Scam a mis à l'honneur des répertoires dont les auteurs sont souvent insuffisamment mis en lumière. Les Prix 2014 : Prix Scam de littérature : Chantal Akerman pour *Ma Mère rit* ; Prix Scam Texte & Images (BD) : Léonie Bishoff pour *La Princesse de glaces* ; Prix Scam de la Traduction littéraire : Marie Hooghe ; Prix Scam de l'essai : Isabelle Stengers pour *Une autre science est possible !* ; Prix Scam du Documentaire Audiovisuel : Jorge León pour *Before we go* ; Prix Scam du Documentaire Radio : Loredana Bianconi pour *La Résonance de nos hymnes* ; Prix Scam Littérature / Illustration jeunesse : Marie Wabbes ; Prix Scam de consécration (essai) : Jacques Dubois.

Résultats de gestion

L'année 2014 a vu plusieurs avancées se concrétiser, mais aussi de nouvelles sources d'inquiétudes s'annoncer.

Pour l'audiovisuel, plusieurs litiges ou négocia-

tions difficiles ont trouvé des solutions, intégrales ou partielles. Des compléments significatifs de perception ont pu être ainsi réalisés au bénéfice des auteurs concernés. Des accords positifs ont été conclus notamment en matière de VOD et SVOD, soulignant l'utilité de la gestion collective pour tous les services de médias linéaires comme non-linéaires utilisant nos répertoires.

Pour l'écrit, les litiges en matière de reprographie générés par les importateurs d'appareils de copie (HP et Dell notamment), ont pris un tour décisif puisqu'ils sont désormais débattus devant la Cour de justice européenne. La juste rémunération des auteurs de l'Écrit dont les œuvres sont copiées à raison de près de 4 milliards de pages par an est ainsi violemment et scandaleusement attaquée.

Résultats financiers

Beaux résultats financiers : au total, l'encaissement en 2014 s'élève à 6.313.358€ contre 5.592.915€ en 2013 (+13%). La somme de 3.310.162€ a été répartie aux auteurs résidents en Belgique en 2014 (2.531.272,34€ en 2013) (+30%), chiffres en nette augmentation.

Les charges nettes prévues au budget étaient de 741.864€, les dépenses totales se sont finalement élevées à 738.749€. Le budget a donc été respecté.

Action culturelle

En 2014, le programme de bourses aux auteurs s'est enrichi de nouvelles aides (bourses de résidences de travail, bourses « avis sur manuscrits » ou « avis sur projets »...) et de nouveaux partenariats ont eux-mêmes généré de nouvelles opportunités pour les auteurs. La Scam Belgique s'est ainsi associée à l'action de la Scam France au festival IDFA et invité à cette occasion des auteurs à participer à l'un des festivals les plus innovants et dynamiques d'Europe. Enfin, parmi de nombreux autres projets qui

ont été soutenus ou qui ont vu le jour en 2014, citons l'appel à projets radiophoniques Gulliver (anciennement « Du Côté des ondes ») le fonds de création international francophone de création radiophonique qui s'est enrichi de nouveaux partenaires.

Vers une Maison européenne des Auteurs à Bruxelles

En collaboration avec la SACD, la Scam a permis l'acquisition du bâtiment voisin de l'actuelle Délégation générale de la Scam pour la Belgique. Ce nouvel espace de quelques 1.500 m² utiles permettra d'installer de façon pérenne certains services de la Scam ainsi que des organisations européennes qui défendent les intérêts des auteurs et de la création en général tant en Belgique qu'au plan européen ou mondial comme la SAA ou l'IFRRO.

Toutefois, le plus enthousiasmant du projet sera d'y développer, avec les infrastructures adaptées, une véritable Maison européenne des auteurs qui accueillera auteurs de passage, séminaires, formations, débats, projections... Les travaux d'aménagement nécessaires débiteront à l'automne 2015 et dureront deux ans.

Un nouveau code la propriété intellectuelle

La Belgique a adopté en 2014 une codification de ses législations en la matière, dont le droit d'auteur. Le texte a été pour l'occasion fortement remanié sur plusieurs points cruciaux pour les auteurs (droits à rémunération), et pour la Scam (contrôle accru des Sprd). Un droit inaccessibles à rémunération pour la distribution par câble des œuvres audiovisuelles a été inséré dans la loi, et protège déjà les auteurs bien qu'il soit attaqué par les producteurs internationaux.

BELA.be

Le site de promotion des auteurs belges francophones a vu enfin en 2014 la signature d'une convention d'une durée de cinq ans



avec le ministère de la Culture, convention qui consolide son existence dans le paysage culturel belge.

Par ailleurs, la « Maison des auteurs asbl » qui gère ce projet pour la Scam et la SACD a reçu un subside exceptionnel pour créer un nouveau site fondé sur les portraits et les parcours singuliers des auteurs.

Politique culturelle, Politique du livre - PILEn
Frédéric Young, délégué général de la Scam pour la Belgique, a été choisi comme expert

indépendant par la ministre de la Culture et de l'Éducation, Madame Joëlle Milquet, pour contribuer à l'élaboration de nouvelles politiques culturelles et d'une large concertation intersectorielle (www.tracernospolitiques-culturelles.be).

La Scam participe aussi aux travaux du PILEn (Partenariat Interprofessionnel du Livre et de l'Édition numérique), dont fait partie la Maison des Auteurs qui a notamment pris l'initiative d'une invitation à Vincent Monadé,

le président du CNL, et a organisé un colloque sur le prêt numérique en bibliothèque. Le PILEn développe une offre de formation ciblée et de qualité. Destinée aux auteurs, aux libraires et aux éditeurs, elle leur permet d'appréhender les nouveaux contextes et les nouveaux outils. Ces formations rencontrent un grand succès et la Maison des Auteurs devient ainsi un interlocuteur incontournable dans le paysage du numérique et de la chaîne du livre.

Scam Canada

par Elisabeth Schlittler
délégué général de la Scam Canada

L'année écoulée a été marquée pour les créateurs québécois et plus généralement pour le milieu de la production audiovisuelle par les coupes de budget des chaînes publiques, les menaces de fermeture pour certaines et la baisse d'avantages fiscaux absolument nécessaires pour assurer la production d'œuvres audiovisuelles de qualité.

Tous les acteurs du domaine audiovisuel sont sortis fragilisés de cette année de turbulences alors qu'ils auraient dû se concentrer à résoudre les défis de leur adaptation à l'environnement des plateformes numériques qui évolue si rapidement.

Les nouvelles plateformes offrent des avenues intéressantes au documentaire, mais il doit s'adapter pour pouvoir profiter pleinement de son nouveau champ de diffusion et atteindre le public canadien dont l'intérêt pour le documentaire ne se dément pas année après année. Si les nouvelles façons d'avoir accès aux documentaires se multiplient, les retombées économiques pour les créateurs sont encore fort modiques et toujours négociées âprement par les utilisateurs. Ils prétendent encore que le déplacement de l'auditoire vers un autre mode de visionnement des œuvres n'induit pas le paiement de nouvelles redevances, même s'il génère des revenus.

Négociations des licences

Les dernières années ont été très difficiles pour le secteur de l'audiovisuel et lors de nos négociations, nous avons consacré bien

du temps et de l'énergie à conserver nos acquis plutôt qu'à négocier l'extension des licences aux nouveaux médias notamment à ceux liés aux diffuseurs.

Un contrat a été signé avec une nouvelle chaîne conventionnelle publique ontarienne. Un contrat a aussi été signé avec une chaîne québécoise spécialisée dans la diffusion de documentaires. Toutes les autres négociations concernaient le renouvellement d'ententes avec des chaînes publiques et privées qui sont pour la plupart en phase d'ajustement à l'environnement numérique et multi-écrans. Les négociations encore en cours couvrent aussi plusieurs services de vidéo à la demande, la téléphonie et les sites Internet de certaines chaînes.

La diffusion du répertoire

La diffusion des chaînes linéaires a doublé au cours de l'année écoulée et celle des chaînes spécialisées a légèrement baissé malgré l'avènement de nouvelles chaînes numériques par abonnement dont la programmation n'est pas encore arrêtée.

La perception et la rémunération

On note une légère hausse des redevances perçues et une très nette augmentation du nombre d'auteurs rémunérés. Les adhésions et les déclarations sont stables.

L'action culturelle

En 2014, nous avons reconduit le programme

des bourses Scam. Compte tenu de la situation économique du secteur, cette aide modique est très appréciée des auteurs. Le comité de sélection étudie en moyenne une trentaine de projets par année et octroie six bourses pour la plupart à des projets audiovisuels.

L'information

Année après année, le travail d'information auprès des auteurs, des agents, des avocats et des producteurs demeure essentiel. En cette ère de libre circulation, de dématérialisation des œuvres, auxquelles s'ajoute l'impopularité du droit d'auteur dans l'environnement anglo-saxon canadien, la vigilance s'impose pour éviter un glissement vers un concept du droit d'auteur que les créateurs québécois ne souhaitent pas.

La Scam-Canada

Elle fait partie des regroupements d'ayants droit impliqués dans la modernisation de la Loi sur le droit d'auteur, de l'ALAI-Canada, de la Coalition canadienne pour la diversité culturelle. Comme les membres de la Scam-Canada sont affiliés à des syndicats, elle est aussi appelée à collaborer avec eux dans certains dossiers communs.

Pour l'exercice 2013-2014, le comité canadien des auteurs était présidé par Luc Dionne, Benoit Pilon en était le vice-président et Patrick Lowe était le troisième membre du comité exécutif.



Le conseil d'administration Scam 2014/2015

- **Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles**

Anne Andreu, Julie Bertuccelli (*présidente*), Daniel Costelle, Anne Georget (*trésorière*), Patrick Jeudy, Rémi Lainé (*vice-président*), Virginie Linhart, Manon Loizeau, Florence Martin-Kessler, Gérard Mordillat (*jusqu'au 17 mars 2015*), Laetitia Moreau (*représentante des écritures et formes émergentes*), Christophe Ramage (*représentant les traducteurs*), Alain de Sédouy,

- **Collège des auteurs d'œuvres orales, sonores ou radiophoniques**

Thomas Baumgartner, Philippe Bertrand, Pierre Bouteiller, Carole Pither.

- **Collège des auteurs de l'écrit**

Catherine Clément, Pascal Ory

- **Collège des images fixes**

Thierry Ledoux.

- **Collège des journalistes**

Lise Blanchet, Juliette Meurin.

- **Représentant du comité belge**

Alok Nandi.

Le comité belge Scam 2014/2015

- **Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles**

Marie-France Collard, André Dartevelle (*décédé le 14 mars 2015*), Valérie Lommel, Dominique Loreau, Ronnie Ramirez

- **Collège des auteurs d'œuvres orales ou sonores**

Paola Stevenne.

- **Collège des auteurs de l'écrit**

Alain Dartevelle, Caroline Lamarche, Jean-Luc Outers (*vice-président du comité belge*), Antoine Tshitungu Kongolo, Françoise Wuilmart.

- **Collège des auteurs d'œuvres d'art numérique**

Alok Nandi (*président du comité belge*).

Le comité canadien Scam/Sacd 2014/2015

- **Collège des auteurs de télévision**

Diane Cailhier, Bruno Carrière, Luc Dionne (*président du comité canadien*), François Gingras, Marie-France Landry, Patrick Lowe (*comité exécutif*).

- **Collège des auteurs de cinéma**

Denys Arcand, Louis Bélanger, André Melançon, Benoit Pilon (*vice-président du comité canadien*).

- **Collège des auteurs de spectacle vivant**

Marie Chouinard, Pierre-Michel Tremblay.



Les commissions juin 2014/juin 2015

• COMMISSION DES AUTEURS D'ŒUVRES AUDIOVISUELLES

Administrateurs membres de droit

Anne Andreu, Julie Bertuccelli, (*présidente de la Scam*) Daniel Costelle, Anne Georget (*trésorière de la Scam*), Patrick Jeudy, Rémi Lainé (*président de la commission*), Virginie Linhart (*vice-présidente de la commission*), Manon Loizeau, Florence Martin-Kessler, Gérard Mordillat (*jusqu'au 17 mars 2015*), Christophe Ramage, Alain de Sédouy.

Membres désignés par le conseil d'administration

Olivier Ballande, Patrick Benquet (*vice-président de la commission*), Catherine Bernstein, Bernard Billois, René-Jean Bouyer, François Caillat, Gilles Cayatte, Zouhair Chebbale, Brigitte Chevet, Jean Crépu, Michel Daeron, Cathie Dambel, Mathilde Damoiseil, Jean-Charles Deniau, Gilles Elie-Dit-Cosaque (*en disponibilité*), Joël Farges, Robin Hunzinger, Romain Icard, André Jarach, Yves Jeuland, David Le Glanic, François Levy-Kuentz, Stéphane Mercurio, Christophe Otzenberger, Carole Rémy (*représentant les traucteurs*), Juliette Senik. Observatrice : Laetitia Moreau.

• COMMISSION DES AUTEURS D'ŒUVRES ORALES, SONORES OU RADIOPHONIQUES

Administrateurs membres de droit

Thomas Baumgartner, Philippe Bertrand, Pierre Bouteiller, Carole Pither (*présidente de la commission*).

Membres désignés par le conseil d'administration

Leïla Djitli, Laurence Garcia, Claire Hauter, Janine Marc-Pezet (*vice-présidente de la commission*), Sandrine Mercier, Emmanuel Moreau, Irène Omélianenko, Jean-Louis Rioual, Christian Rosset, Laurent Valière.

• COMMISSION DES AUTEURS DE L'ÉCRIT

Administrateurs membres de droit

Pascal Ory (*président de la commission*), Catherine Clément (*vice-présidente de la commission*).

Membres désignés par le conseil d'administration

Pascal Boille, Colette Fellous, Pierre Haski, Michèle Kahn, Hervé Le Tellier, Benoît Peeters, Antoine Perraud, Olivier Weber.

• COMMISSION DES JOURNALISTES

Administrateurs membres de droit

Lise Blanchet (*présidente de la commission*), Juliette Meurin

Membres désignés par le conseil d'administration

Patrick Boitet, Maria Carmona, Olivier Da Lage, Michel Diard (*vice-président de la commission*), Eric Lagneau, Jean-Jacques Le Garrec, Jean-Michel Mazerolle, Laurence Neuer, Edouard Perrin, Catherine Rougerie.

• COMMISSION DES IMAGES FIXES

Administrateur membre de droit

Thierry Ledoux (*président de la commission*)

Membres désignés par le conseil d'administration

Michel Backes (*vice-président de la commission*), Bernard Chenez, Jean-Claude Coutausse, Jean-Pierre Djivanidès, Peter Knapp, Marc Le Mené, Gérard Uféras.

• COMMISSION DES ÉCRITURES ET FORMES ÉMERGENTES (EX-COMMISSION DES ARTS NUMÉRIQUES)

Administrateur membre de droit

Laetitia Moreau (*vice-présidente de la commission*), Alok Nandi (*représentant du comité belge*).

Membres désignés par le conseil d'administration

Véronique Aubouy, Philippe Brault, Samuel Bollendorf, Gilles Coudert, Isabelle Fougère, Jean-Jacques Gay (*président de la commission*), Anne Jaffrennou, Lyonel Kouro, Alain Longuet, Cédric Mal, Stéphane Trois-Carrés. Observateurs : André Jarach (*pour la commission du répertoire audiovisuel*), Thierry Ledoux (*pour la commission images fixes*), Jean-Louis Rioual (*pour la commission du répertoire sonore*).

• COMMISSION SPÉCIALE RELATIVE À L'INFORMATION DES ASSOCIÉS

Guy Saguez, Guy Seligmann, Monique Tosello (*présidente de la commission*), Claude Vajda, Geneviève Wiels.





2.3. *Les Ombres, un conte familial* (Étoile 2014)
de Leïla Ferault-Lévy,
Bip TV, Bix Films & Caméra Obscura, 91'



4.5. *Le Copain d'avant* (Étoile 2014)
de Françoise Jamet et Laurent Marocco
France 3 Région, Bonobo Production & Ciné Digital, 52'



6.7. *Diwalwal, l'Or maudit des Philippines* (Étoile 2014)
de Philippe Couture
France Ô, Zaradoc films & Arts et Facts, 58'



8.9. *L'Image manquante* (Étoile 2014)
de Rithy Panh et Christophe Bataille
Arte, CDP Productions & Bophana productions, 92'



10.11. *Le Copain d'avant* (Étoile 2014)
de Françoise Jamet et Laurent Marocco
France 3 Région, Bonobo Production & Ciné Digital, 52'



12.13. *Souçons II, la dernière chance* (Étoile 2014)
de Jean-Xavier de Lestrade,
Canal+, What's Up Films, 129'



22.23. *Bambi* (Étoile 2014)
de Sébastien Lifshitz
Canal+, Un Monde Meilleur & Epicentre Films, 58'



24.25. *De que vuelan, vuelan* (Étoile 2014)
d'Ananda Henry-Biabaud, Myriam Bou-Saha et Sidonie Garnier,
Cinaps TV, Wendigo Films, 54'



26.27. *Dayana Mini Market* (Étoile 2014)
de Floriane Devigne
Arte, Sister Productions, 53'



28.29. *Florange, l'acier trompé* (Étoile 2014)
de Tristan Thil
Public Sénat, Citizen Films, 55'



30/33. *Annonces* (Étoile 2014)
de Nurith Aviv,
KTO, Les Films d'Ici, Dérives & Laila Films, 64'



34.35. *Liban, des guerres et des hommes* (Étoile 2014)
de Frédéric Laffont
France 5, Artline Films & Caméra Magica, 3x52'

Scam*

France

5, Avenue Velasquez
75 008 Paris
Tél. 01 56 69 58 58
Fax 01 56 69 58 59
communication@scam.fr
www.scam.fr

Belgique

Rue du Prince Royal, 87
1050 Bruxelles
Tél. (2) 551 03 20
Fax (2) 551 03 25
infos@scam.be
www.scam.be

Canada

Bureau 605
4446 Boulevard Saint Laurent
Montréal PQ H2W 1Z5
Tél. (514) 738 88 77
Fax (514) 342 46 15
info@scam.ca
www.scam.ca

